



Association EMMAÜS

Siège Social : 32 rue des Bourdonnais 75001 Paris

Tél : 01.44.82.77.20/ Fax : 01.40.28.04.26

Site : www.emmaus.asso.fr

Association régie par la loi de 1901

JO du 17 Mars 1954

adhérente à Emmaüs France

Association EMMAÜS Centre d'hébergement "MALMAISONS"

3 RUE DES MALMAISONS

75013 PARIS

Tél : 01 44 23 75 32

Fax : 01 44 23 75 32

E-mail : chu-malmaisons@emmaus.asso.fr

PROJET D'ETABLISSEMENT

SOMMAIRE

I. L'ASSOCIATION EMMAÛS	3
A. Le sens de son action	3
B. L'organisation de l'association	4
C. Les secteurs d'activité	5
D. Les départements opérationnels d'activité	6
E. L'organigramme simplifié de l'association	8
II. L'ACTIVITE DE L'ASSOCIATION	9
III. LE CHRS MALMAISONS	10
A. Présentation	10
B. Finalités du projet et du dispositif présenté	10
1. Eléments de définition	10
2. Objectifs	10
3. Capacité d'accueil	11
4. Public	11
5. Prestations	11
6. Moyens	12
7. Les réunions	12
8. Horaires d'ouverture	12
9. Sa localisation	12
10. Plan et identité du centre	13
IV. OPPORTUNITE DU PROJET	32
A. Identification des besoins locaux et nationaux	32
1. Une commande nationale	32
2. Un besoin régional et/ou départemental	33
B. Une réponse associative adaptée aux besoins locaux	33
C. Une inscription territoriale	33
D. Les besoins des personnes	34
1. Diagnostic sociodémographique de la Région Ile de France	34
2. Profil du public accueilli	35
V. FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT	36
A. Projet d'établissement : présentation globale	36
1. L'action santé communautaire	37
2. L'espace emploi « Rue B. DIMEY »	38
3. Les services transversaux	40
a. La Communauté de services	40
b. Le SAAS	41
c. Le service animation	41
4. Les services communs	42
a. Le secrétariat et la comptabilité	42
b. Le service entretien	42
5. Les actions transversales	43
B. Fonctionnement de l'activité	44
1. Les moyens matériels	44
2. Les moyens humains	44
C. Mise en œuvre du projet de fonctionnement	47
1. Prestations d'hébergement « humanitaire et d'orientation » -	47
VI. BUDGETS	56
Tableau des effectifs	56
Investissements et travaux	57
Amortissements	58
Budget prévisionnel	60
VII. GARANTIR UNE OFFRE DE QUALITE	64

I. L'ASSOCIATION EMMAÛS

L'Association Emmaüs est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, créée en 1954 (Journal officiel du 17 mars 1954). Son action s'enracine dans l'origine, les valeurs et le nom même d'Emmaüs. Le nom d'Emmaüs est celui d'une localité de Palestine, citée dans l'Évangile de saint Luc (chap. 17), où des désespérés retrouvèrent l'espérance. La mission du mouvement Emmaüs a été résumée de façon laconique par l'abbé Pierre, fondateur de l'association et du mouvement Emmaüs : "Servir Premier le plus Souffrant".

Par la formule "*De la rue à la vie*", l'Association Emmaüs signifie que sa mission spécifique est de permettre aux personnes qu'elle accueille ou auxquelles elle va à la rencontre, de se réinscrire dans la vie sociale, de passer de la dépendance sociale à l'autonomie, d'être accompagnées globalement, mais pas totalement, pour qu'elles ré-expriment un sens à leur vie.

Ses orientations fondamentales sont contenues dans le projet associatif intitulé « *Les personnes accueillies au cœur du projet de l'Association Emmaüs* » qui a été adopté par l'assemblée générale des adhérents du 20 mai 2003 après de nombreux débats et rencontres réunissant tous les acteurs de l'Association : accueillis, adhérents, bénévoles, compagnons, salariés. Ce projet, ses valeurs affichées, ses principes fondamentaux et ses modalités de fonctionnement sont le ciment de ses actions et de ses activités : réponse aux besoins élémentaires, accompagnements des personnes vers l'autonomie et l'insertion, cohérence et complémentarité des activités et des objectifs.

L'association s'est appuyée également sur le travail de clarification et d'adaptation de ses structures effectué au cours des années précédentes pour tenir compte du développement qu'elle a connu : structuration en départements, refonte de l'organigramme, sécurisation des informations et des procédures, définition formelle des responsabilités et délégation de chacun des niveaux d'encadrement, mise en place d'entretiens annuels personnalisés, formation et professionnalisation des acteurs, notamment des personnels d'encadrement, etc.

Elle a aussi pris en compte et mis en œuvre les évolutions législatives, réglementaires ou conventionnelles : notamment les décrets d'application de la loi du 2 janvier 2002 sur la participation des accueillis et hébergés, la fin de la mise en place de l'aménagement et de la réduction du temps de travail, la réforme de la convention collective nationale (CCN51)...

A. *Le sens de son action*

Les personnes accueillies ou hébergées dans ses centres, leur présence et leur réalité, sont la raison d'être de l'Association Emmaüs. C'est à partir d'elles que sont élaborés et construits dispositifs et méthodes d'action. Cette orientation fondamentale éclaire les décisions prises au cours de l'année en réponse aux besoins des populations sans abri.

Les activités de l'association sont inspirées de cette priorité à partir des trois missions qu'elle s'est données :

- la réponse à des besoins individuels et primaires : l'accueil, l'écoute, l'orientation, l'hébergement, la nourriture, la mise en mouvement des publics...
- l'accompagnement sur la voie de l'insertion, en travaillant sur les notions de temps, d'espace et d'identité à acquérir ou ré-acquérir, par une action quotidienne et par des activités "transversales", souvent collectives, liées à des groupes de projet : la santé, l'alphabétisation ou la lutte contre l'illettrisme, l'accès aux droits, la recherche d'emploi, l'accès au logement...
- le militantisme : l'Association Emmaüs n'est pas un simple prestataire du service public. Elle se veut également militante. Elle affirme publiquement ses exigences afin que les personnes hébergées soient accueillies dignement et puissent cheminer vers l'insertion et que les pouvoirs publics adaptent leurs interventions aux réalités nouvelles : mise aux normes des centres d'hébergement, autorisation de travail pour les personnes en demande d'asile, statut des compagnons, amélioration des aides existantes, etc.

Traduisant ces missions dans le contexte social, économique et politique actuel, elle centre son action sur trois axes prioritaires :

- l'association se veut « le dernier filet de protection » pour ceux qui n'auront pas trouvé de solution autre pour assurer leur survie ;
- l'association organise ses actions dans un dispositif cohérent. Parce que les populations accueillies sont diverses, les demandes différentes, les parcours des personnes de la rue à l'insertion ni réguliers ou linéaires mais propres et individualisés, qui tiennent autant à l'histoire personnelle de chacun qu'au moment de la rencontre, l'Association Emmaüs a élaboré au fil des années toute une palette de services, de fonctions, de sites. Chaque activité répond à un besoin ou à un public particuliers, tout en étant articulée, dépendante et complémentaire avec les autres activités et services. Chacune d'elle s'insère dans un dispositif global, possède et exprime une signification par rapport à l'ensemble des objectifs de l'association.
- l'association cherche et met en oeuvre, souvent par l'innovation, les réponses les plus adaptées aux situations nouvelles ou futures.

Ces orientations reposent sur une conception de l'action sociale qui comporte quatre caractéristiques essentielles :

- L'action sociale, ou de réinsertion sociale, ne se segmente pas. Elle est globale. Elle doit porter sur tous les aspects de la personne et toutes ses activités, dans sa problématique d'ensemble, dans son propre parcours de vie. Pour autant, la globalité n'est pas la totalité de la personne. L'association travaille en conséquence en partenariat avec d'autres associations plus spécialisées dans certains domaines. De la même façon, si elle propose des actions d'aide, de soutien, de suivi, d'accompagnement ou d'assistance, l'association se refuse à pratiquer l'assistanat, qui consiste à faire à la place des gens, car elle se situe constamment dans une exigence de droits et de devoirs.
- Quel que soit l'état physique ou mental de la personne, l'accueil se doit d'être digne, respectueux, susceptible de provoquer ou de soutenir une dynamique personnelle.
- Les personnes et les familles ne peuvent cheminer sur la voie de l'insertion que si elles en éprouvent le désir, première marche de la volonté, et si elles en parcourent le chemin par elles-mêmes, selon leurs capacités, leur rythme et leurs choix ; c'est la personne elle-même qui gagne son autonomie par la mise en oeuvre de projets successifs.
- Ces personnes et ces familles doivent pouvoir trouver la réponse et le service les plus adaptés à leur situation ou leur étape vers l'autonomie, définie comme le fait et la possibilité d'assumer ses choix et sa situation.

B. L'organisation de l'association

Pour accomplir sa mission et assumer toutes ses activités, l'association a besoin d'une organisation structurée, compétente et professionnalisée. L'association vit par les soutiens que lui apportent des hommes et des femmes motivés et engagés, mais l'importance et le nombre de services rendus et des centres d'activité, le nombre des salariés, des bénévoles et des compagnons, les sommes gérées nécessitent un fonctionnement strict et rationnel. Le militantisme, l'enthousiasme et la générosité tout comme l'activité associative, institutionnelle et militante ne sont pas contradictoires avec la clarté du projet, de la stratégie, des responsabilités, des procédures et des structures.

Le professionnalisme des acteurs de l'association est une condition de leur intervention dans tous les secteurs de la vie de l'association ; en matière de gestion, la transparence et la sécurisation des mouvements et des décisions, notamment par le contrôle interne, est un objectif permanent.

Ces formes de l'action sociale conduite par l'Association Emmaüs se retrouvent à divers niveaux dans les cinq pôles de regroupement opérationnel des services de l'association, qui font d'ailleurs l'objet d'une codification particulière sur le troisième axe de la comptabilité analytique de l'association :

- les activités de jour
- les activités d'urgence sociale et d'hébergement d'urgence
- les activités d'hébergement d'insertion
- les autres actions
- le fonctionnement général des services et de l'association

Pour le fonctionnement quotidien et les délégations aux responsables des services, ces secteurs d'activités sont organisés en départements d'action.

C. Les secteurs d'activité

A partir des deux vocations qui apparaissent comme le cœur de son action, l'accueil inconditionnel et l'hébergement humanitaire d'une part, l'accès et l'accompagnement vers l'autonomie d'autre part, l'association intervient sur plusieurs secteurs d'activité qui permettent d'articuler les différents niveaux de réponses :

Les activités de jour : l'Agora (Espace Solidarité Insertion / ESI), la Boutique Bichat (ESI - Boutique Solidarité), la Maison du XIIIème (ESI), l'ESI Familles, la Boutique Solidarité de Créteil, le Vestiaire, le service RMI l'Atelier Formation de Base (lutte contre l'illettrisme, alphabétisation, apprentissage du français) ;

Les activités d'urgence sociale et d'hébergement d'urgence : les actions de maraude nocturne, de petit déjeuner et de repas du soir de l'Agora ; de repas de midi au centre Pereire, la Halte d'Esteville, et les Centres d'hébergement d'urgence (CHU) d'hébergement humanitaire et d'orientation : CHU de Sainte-Anne, Louvel Tessier, Nanterre, Clichy-Trinité, Laumière-but's, Malmaisons, Pereire, Romainville 1 , Stendhal (Créteil) ; l'espace hôtelier ; les CHU éphémères (ouverts notamment au cours des hivers 2003/04 et 2004/05) : Montrouge, Choisy, Broussais, Romainville 2, Perray-Vaucluse, Pitié-Salpêtrière, Meudon ; les CHU de stabilisation : Vincennes, Lancry, Aude Georges Dunand, Pyrénées ; les services transversaux : le Service d'Accueil et d'Accompagnement Social (SAAS), le service Animation.

Les activités d'insertion : les hôtels sociaux éligibles à l'ALT (Aide aux associations Logeant à Titre temporaire des personnes défavorisées) : Hôtels des Marronniers, de Poirier de Narçay, du Buisson Saint-Louis et hôtels en diffus ; les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) Flandre, Quai de la Marne, Valmy, Prost, SARAH ; la Maison de la Habette à Créteil, les appartements Riquet Girard et les résidences sociales Le Bua, Taitbout et Cartier Michel Lefebvre, la résidence (PLA-I) Jaurès du Pré Saint Gervais .

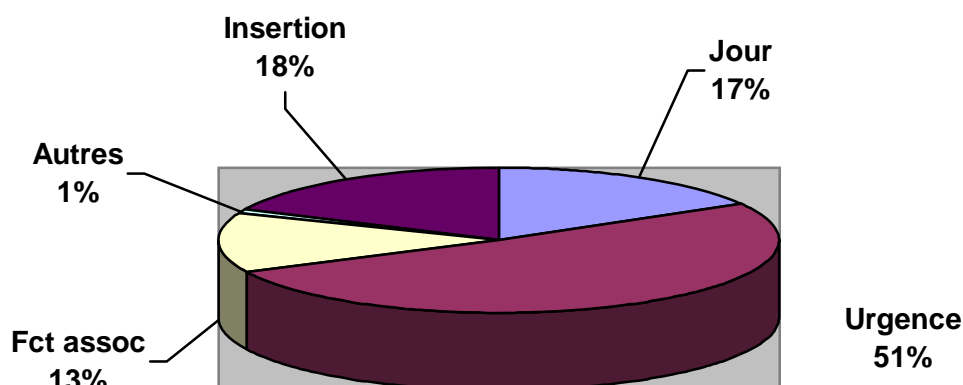
Les activités autres : l'Espace Emmaüs Rencontre du Pré Saint Gervais, et les activités de prévention telle l'action santé communautaire.

Les activités de fonctionnement des services et de l'association : la Communauté de services, l'entretien et la gestion du patrimoine, la solidarité, la communication interne et externe, le bénévolat, la vie militante, les actions européennes, les services administratifs et comptables, la direction générale.

L'action et la réflexion communes à tous les acteurs fondées sur des actions transversales et des groupes de projets, des plates-formes et des commissions réunissent les différents services sur des thématiques communes, assurent la cohérence entre les activités et permettent l'accompagnement plus particulier des personnes accueillies : logement, emploi, animation, santé communautaire, sensibilisation à la lutte contre l'illettrisme, nouveaux métiers du social, etc.

Les secteurs d'activité ont des poids respectifs sensiblement différents les uns des autres. Les charges respectives d'exploitation le montrent aisément.

**Importance relative
des différents secteurs d'activité**
(charges totales 2005 par activité)



Les activités d'urgence représentaient 50,9 % des charges d'exploitation de l'association en 2005, les activités d'hébergement d'insertion 18,1 %, les activités de jour 16,8 %, les activités « autres » 0,9 % et les activités de fonctionnement général et de vie militante 13,3 %.

D. Les départements opérationnels d'activité

L'association est organisée de manière à articuler les différents niveaux de réponses entre départements opérationnels d'activité. Ces départements opérationnels, sous la responsabilité d'un directeur de département, recouvrent globalement les secteurs d'activité (sauf en ce qui concerne les activités organisées sur le territoire de Créteil).

Le département des activités de jour regroupe le service RMI, la Boutique Bichat, la Maison du XIIIème, l'E.S.I. Familles, le Vestiaire, l'Atelier Formation de Base, l'Agora et toutes ses activités connexes ;

Le département d'hébergement d'urgence regroupe les Centres d'hébergement d'urgence (CHU), CHU d'hébergement de stabilisation, les CHU éphémères, les CHU d'orientation et les services transversaux liés à l'urgence sociale et l'hébergement d'urgence ;

Le département d'hébergement d'insertion regroupe les hôtels sociaux éligibles à l'ALT, les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), les résidences sociales et les appartements d'insertion ;

L'Antenne de Créteil : la Boutique Solidarité, le CHU Stendhal, la Maison de la Habette, le CHU Vincennes.

Les autres activités sont rattachées directement à la délégation générale (bénévolat, communication, générosité publique et solidarité, trésorerie) à la direction des missions sociales (Halte d'Esteville, plates-formes et actions transversales) ou à la direction administrative et financière (gestion et entretien du patrimoine, comptabilité, contrôle de gestion, secrétariat, service du personnel) ou encore à un département particulier (l'Espace Emmaüs Rencontre est sous la responsabilité du département hébergement d'insertion, la communauté de services et les

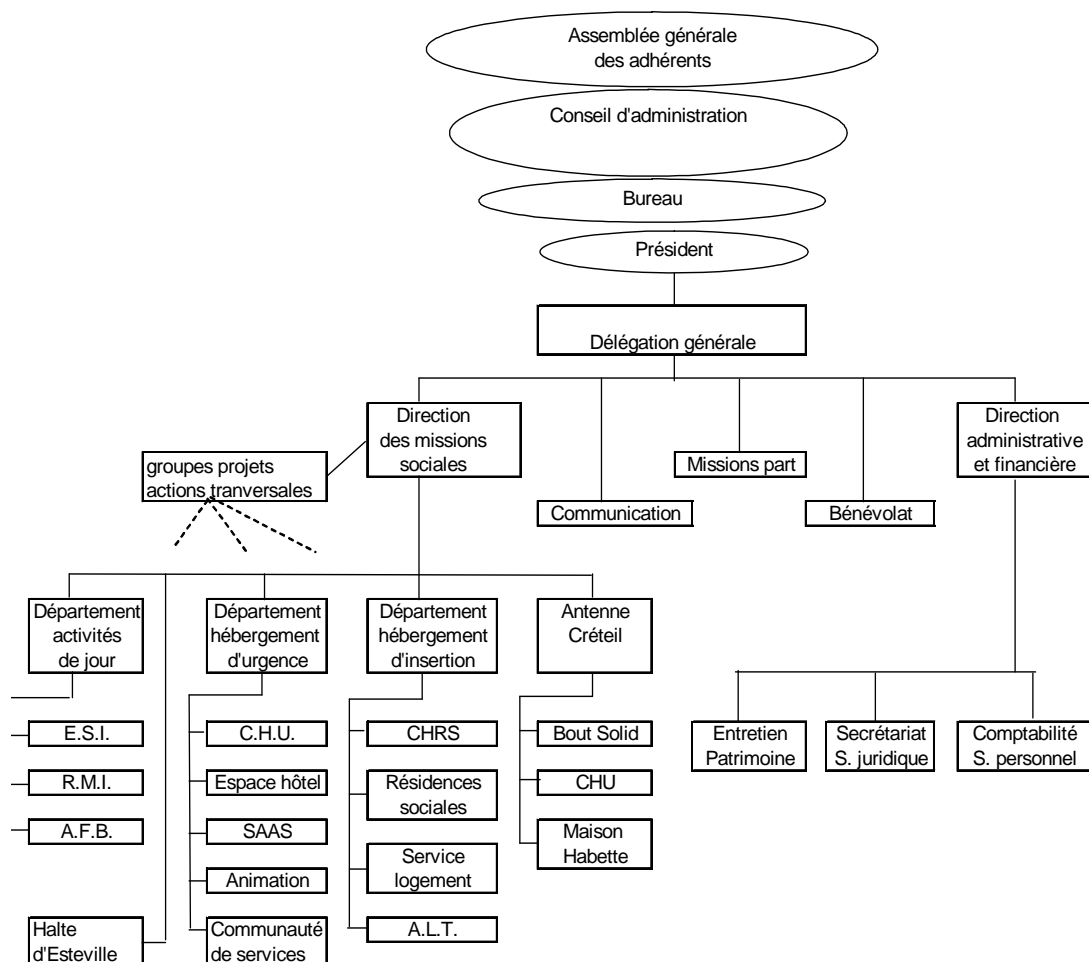
actions européennes sous la responsabilité du département d'hébergement d'urgence par exemple).

L'action et la réflexion communes à tous les acteurs fondées sur des actions transversales et des groupes de projets réunissent les différents services sur des thématiques communes, assurent la cohérence entre les activités et permettent l'accompagnement plus particulier des personnes accueillies : logement, emploi, animation, santé communautaire, sensibilisation à la lutte contre l'illettrisme, nouveaux métiers du social, etc.

Ces découpages sont opérationnels quoique arbitraires car toutes les activités agissent en même temps à un titre ou à un autre dans le domaine de la prévention comme en vue de l'insertion ou de la réinsertion des personnes accueillies ou hébergées.

E. L'organigramme simplifié de l'association

Au 31 mars 2006



Lexique

E.S.I. : Espace Solidarité Insertion (ou Boutique Solidarité ou accueil de jour

RMI : Revenu Minimum d'Insertion

AFB : Atelier Formation de Base (Lutte contre l'illettrisme)

CHU : Centre d'Hébergement d'Urgence

SAAS : Service d'Accueil et d'Accompagnement Social

A.L.T. : Aide aux Associations Logeant à titre Temporaire des personnes défavorisées (Hôtels sociaux)

CHRS : Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

II. L'ACTIVITE DE L'ASSOCIATION

L'Association Emmaüs en 2006, c'est :

Chaque jour, en moyenne sur l'année, 2500 personnes accueillies, 1270 personnes hébergées, 1700 repas offerts

Nombre de lits :

1 010 lits d'hébergement d'urgence au 31 décembre 2005

120 lits en hôtel social (ALT)

198 lits en CHRS

132 appartements d'insertion

Au cours de l'année 2005 :

260 989 passages dans les accueils de jour et les vestiaires

329 802 nuitées dans 19 centres d'hébergement d'urgence (permanents ou éphémères)

62 843 journées d'hébergement en CHRS

483 085 repas, collations ou colis alimentaires

3 378 Consultations Écoute Santé et 2 654 activités « bien-être »

621 personnes en remise à niveau à l'Atelier Formation de Base (alphabétisation, lutte contre l'illettrisme ou apprentissage de la langue française)

603 personnes suivies au Service RMI. (408 en « file active »)

C'est aussi pour les personnes non hébergées :

17 364 vestiaires gratuits

16 119 douches

9 289 lessives

844 domiciliations

Cette activité est possible grâce à :

* l'action de 337 salariés, 250 adhérents, 96 compagnons (au 31 décembre) 503 bénévoles et 29 095 donateurs (sur l'année) ;

* un total des produits de l'année de 21 186 K€ provenant à 67,6 % de prestations de services financées par l'Etat, à 12,7 % de prestations de service financées par des collectivités locales, des fondations, les Caisses d'allocations familiales, etc. à 10,7 % de dons, legs et cotisations, à 4,5 % de participations d'usagers, accueillis et hébergés, à 0,5 % de produits financiers et à 4 % de produits autres.

III. LE CHRS MALMAISONS

Le CHRS MALMAISONS est situé au 3, rue des Malmaisons et 29, avenue de Choisy –dans le 13^{ème} arrondissement, entre la porte de Choisy et la place d'Italie. Ce quartier populaire offre bien des avantages pour les personnes accueillies dans le centre ainsi que pour l'équipe éducative. En effet, sa situation permet au centre d'être bien intégré dans son environnement et en tout état de cause, évite toute stigmatisation tant des locaux que des personnes accueillies. Sa façade s'intègre parfaitement dans l'architecture de la ville et rien ne permet de déceler dans ce lieu un accueil des personnes en difficulté sociale. Il est composé de deux maisons mitoyennes. Les relations avec le voisinage sont très cordiales, notamment avec les commerçants de proximité avec qui s'est instauré au fil des années un climat de confiance réciproque.

A. *Présentation*

Patrimoine de la Société GESIRP (école de Paris), le centre Malmaisons est composé de deux maisons mitoyennes.

- Le premier CHU est situé au 3, des Malmaisons Paris 13^{ème}, il est composé de 22 chambres sur R+2.
- Le deuxième CHU, situé au 29, avenue de Choisy, est composé de 6 chambres sur R+2, soit 27 lits.

Au rez-de-chaussée ont été aménagées une réception, une cuisine et salle à manger où il règne une ambiance familiale. Une seconde cuisine et une salle à manger sont également disponibles au 1^{er} étage.

La capacité totale du centre est de 67 lits.

B. *Finalités du projet et du dispositif présenté*

1. **Eléments de définition :**

Le centre d'hébergement a pour mission dans le cadre de l'urgence sociale, de répondre à une nécessité de mise à l'abri immédiate d'un public en difficulté sociale et en rupture d'hébergement
* « L'hébergement d'urgence correspond à l'accueil de personnes qui demandent un hébergement immédiat et dont la prise en charge est limitée dans le temps. » (Schéma régional de l'accueil et l'hébergement et de l'insertion en Ile de France : Juin 2004 SRAHI 2002, référentiel National Mars 2005 Ministre de la Solidarité).

* Au sein de l'Association Emmaüs, les établissements d'hébergement d'urgence sont considérés comme « une réponse structurée apportée aux personnes hébergées quant à la sécurité, les prestations humanitaires, les débuts de réponses sociales et les orientations personnalisées »(A.E : Département hébergement d'urgence 22/06/04)

Cet hébergement se caractérise par une durée courte, dès lors que le dispositif est en mesure d'offrir rapidement un mode de prise en charge adapté dans le cadre des prestations différenciées de l'hébergement d'insertion, c'est-à-dire un hébergement de stabilisation et d'orientation (voir référentiel national de mars 2005 du Ministre de la Solidarité).

2. **Objectifs:**

Ce type d'hébergement représente soit un sas d'attente et d'orientation, soit un dépannage ponctuel face à une situation donnée avant l'entrée dans un autre dispositif d'hébergement ou de logement, soit un simple temps de pause.

Cet hébergement a un caractère inconditionnel dans la mesure où l'accueil en urgence doit être immédiat et non subordonné à l'engagement de la personne accueillie à s'inscrire dans une démarche d'insertion.

L'hébergement d'urgence est un accueil à bas seuil d'exigence, mais ses conditions de fonctionnement sont néanmoins adaptées à la diversité des publics accueillis et permettent d'engager un début d'accompagnement avec la personne.

Néanmoins, nous considérons les réponses en terme d'hébergement comme des réponses transitoires limitées dans le temps, tenant compte des situations personnelles et du projet d'accueil spécifique au centre.

La qualité de la prestation d'accueil est au service de l'accompagnement social et doit permettre aux hébergés de retrouver une place sociale possible pour eux. Même si nous souhaitons que le centre puisse rester ouvert en journée, et accompagner au mieux les personnes, en tenant compte des moyens qui nous seront alloués, nous sommes fermement opposés à la notion d'hébergement d'urgence durable. Ceci reviendrait à faire un déni de droit au logement pour tous et à constituer des établissements ghettos pour les plus démunis au titre du seul contrôle social qui se cacherait derrière la solidarité

3. Capacité d'accueil :

Capacité d'accueil maximum : 67 lits

4. Public :

Toute personne ne disposant pas, à un instant donné, d'un toit.

*** Le public concerné :**

- femmes isolées majeures.
- Possibilité d'accueil pour 67 femmes.

*** Orientation du public:**

- CHU de stabilisation
- Hôtels sociaux
- CHRS
- Pension de famille
- Logement

5. Prestations :

L'hébergement d'urgence offre les prestations suivantes :

*** Quel que soit le protocole saisonnier :**

- Mise à l'abri sécurisé, accueil, hébergement
- Repas : dîners ; petits déjeuners
- Hygiène : corporelle et vestimentaire
- Ecoute
- Premier diagnostic sanitaire et social
- Si possible orientation de la personne afin d'éviter des parcours itératifs dans ce type d'hébergement et de ne répondre que ponctuellement à un besoin de mise à l'abri

*** A ces prestations, au cours des protocoles hivernaux s'ajoutent :**

- Déjeuners au centre
- Accueil en journée de l'ensemble du public pendant les conditions climatiques extrêmes (Plan Grand Froid et plan canicule en été)

Des liens étroits sont organisés et formalisés avec l'ensemble des structures participant au dispositif de veille sociale pour favoriser la complémentarité de l'ensemble des acteurs sur le territoire départemental.

Le centre d'hébergement assure des prestations de premier accueil et des prestations d'insertion, car en disposant des moyens et des compétences nécessaires, des prestations d'orientation et/ou d'accompagnement à la vie autonome sont mises en œuvre. L'approche en termes de prestations permet de mieux faire jouer les complémentarités entre tous les acteurs dans une perspective de mise en cohérence de l'ensemble des actions.

6. Moyens :

Le centre dispose d'un personnel, qualifié et permanent, travaillant en réseau avec les autres partenaires du département afin d'établir d'une part conditions optimales en matière d'accueil et, d'hébergement et d'autre part d'assurer une continuité des prises en charge de la personne dans un autre type d'hébergement plus pérenne.

- *L'équipe est constituée de :*

* 1 directeur de département

* 1 chef de service

* 1 travailleur social

* 8 permanents de nuit

- *actions transversales :*

* 1 animateur socio-éducatif à temps partiel

* 1 médecin à temps partiel

* 1 coordinatrice santé à temps partiel

auxquels il faut ajouter :

* 4 compagnons

* et une équipe de bénévole (au nombre fluctuant).

7. Les réunions :

L'équipe est amenée à participer à des réunions diverses

* *Internes :*

- Institutionnelles mensuelles

* *Externes diverses :*

- Avec des partenaires associatifs ou de droit commun (CAF, Mairie, CPAM).

8. Horaires d'ouverture :

Le centre d'hébergement Malmaisons est ouvert au public 7 jours sur 7, sur une large plage

: 17h / 8h - 7 jours sur 7

9. Sa localisation :

Sa situation géographique, au cœur de Paris, permet aux hébergés de bénéficier d'un accueil de nuit parfaitement desservi par le métro, station Maison Blanche.





10. Plan et identité du centre :

Départ : Chatelet-Les Halles

Arrivée : 3 rue des Malmaisons PARIS-13EME

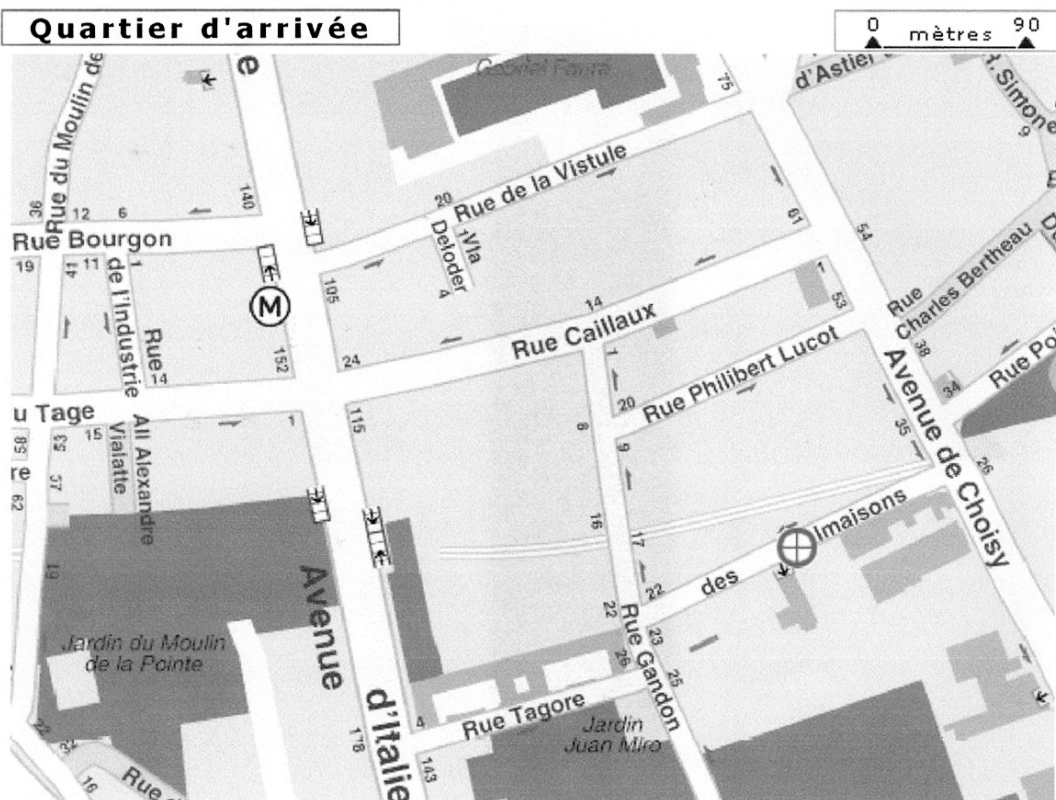
Date : 04/08/2006 *Départ à 14h57 Arrivée à 15h20

Temps de parcours : 23 mn

		Heure	Durée
	 Allez jusqu'à : Chatelet - Metro		4 mn
1	 Direction : Villejuif-Louis Aragon  de : Chatelet à : Maison Blanche	15h01 15h14	13 mn
	 Allez jusqu'à : 3 rue des Malmaisons PARIS-13EME		6 mn

* Les horaires indiqués sont susceptibles de variation

Quartier d'arrivée



Copyright © 2006 RATP

❖ **Centre Malmaison 1 : 3, rue des Malmaisons Paris 13ème**

SHON 456 m²

L'immeuble

Parties privatives par logement

Nb étages :

Nb de chambres :

RdC +2 + combles partiellement aménagés

23

Etage	Type	N°	Lavabo	Nb Lits	Commentaire
1	Existant	1	X	2	
1	Existant	2	X	1	Chambre Compagnon
1	Existant	3	X	3	
1	Extension	4	X	2	
1	Extension	5	X	2	
1	Extension	6	X	3	
1	Extension	7	X	1	Réserve
1	Extension	8	X	3	
1	Extension	9	X	2	
2	Existant	10	X	2	
2	Existant	11	X	2	
2	Existant	12	X	2	
2	Existant	13	X	2	
2	Existant	14	X	1	Chambre Compagnon
2	Existant	15	X	2	
2	Extension	16	X	2	
2	Extension	17	X	2	
2	Extension	18	X	2	
2	Extension	19	X	2	
2	Extension	20	X	2	
2	Extension	21	X	2	
2	Extension	22	X	1	Chambre Compagnon

Locaux collectifs et parties communes

Détail des locaux par étage

Nb étages : R + 2 + combles partiellement aménagés

Etage		Type	Descriptif
RdC		Hall d'entrée	
RdC		Couloir	
RdC		Ancienne cuisine	Réserve
RdC		Nouvelle cuisine	
RdC		Réfectoire	
1	Extension	Salle TV	Extension
1	Extension	Réserve	
1	Extension	Sanitaires	3 douches, 1 WC, 1 Lavabo
1	Existant	WC	
1	Existant	Douche	
1	Existant	Bureau Travailleur Social	
1	Existant	Bureau chef de centre	
2	Extension	WC	
2	Extension	Sanitaires	2 douches, 1 WC et 1 lavabo
2	Existant	WC	
2	Existant	Douche	
Combles	Existant	Salle TV	

CARTE D'IDENTITE DE L'IMMEUBLE

Propriétaire :	GESIRP 11, rue de la Ville L'évêque 75008 PARIS		
Interlocuteur :	M. Lesigne et Mr Bové	Téléphone :	01.42.68.18.58
N° cadastre :		Année de construction :	
Nombre de niveaux :	R + 2 étages + combles (partiellement aménagés)		
Ravalement :	Brique apparente		
Toiture :	Tuille		
Menuiseries extérieures :	Bois		
Dernier ravalement :			

CARTE D'IDENTITE DU SERVICE

Nom Centre : CHU Malmaison Date M à Jour : 01-janv-06

Désignation de l'immeuble : Centre d'hébergement Code Compta : 7601

Service AE : DHU Directeur Xavier VANDROMME Téléphone : 06 80 96 13 16

Adresse : 3, rue des Malmaisons

Code Postal : 75013 Ville : PARIS

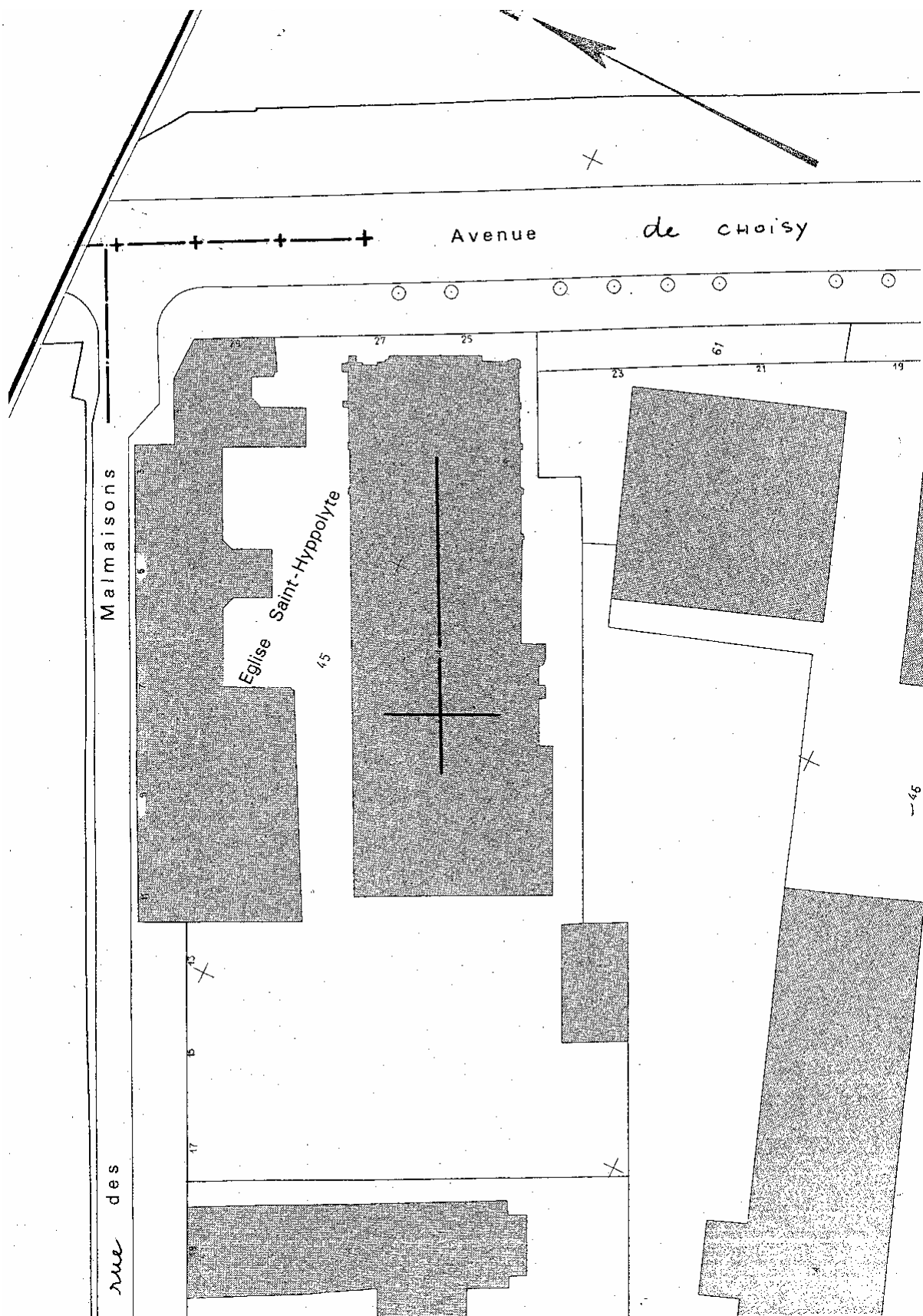
Téléphone : 01.44.23.75.32 Télécopie : idem

Courrier électronique : chu-malmaisons@emmaus.asso.fr

Responsable du centre : Laurence JURY Téléphone : 06 98 01 98 70

Autres Personnes au Centre : Ibra WANE

Horaires d'ouverture du Centre : 18h 30 à 8h



RUE DES MALMAISONS

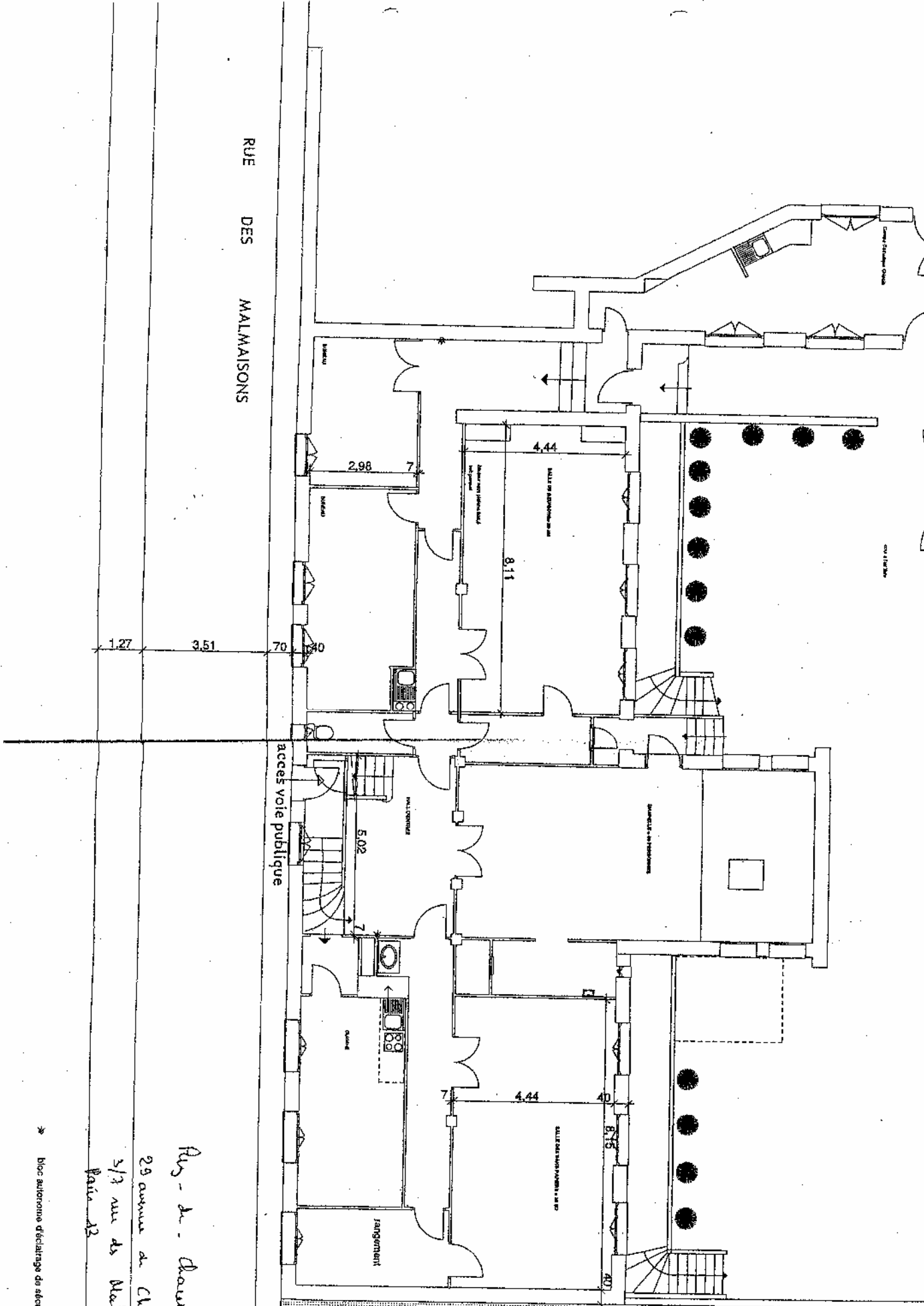
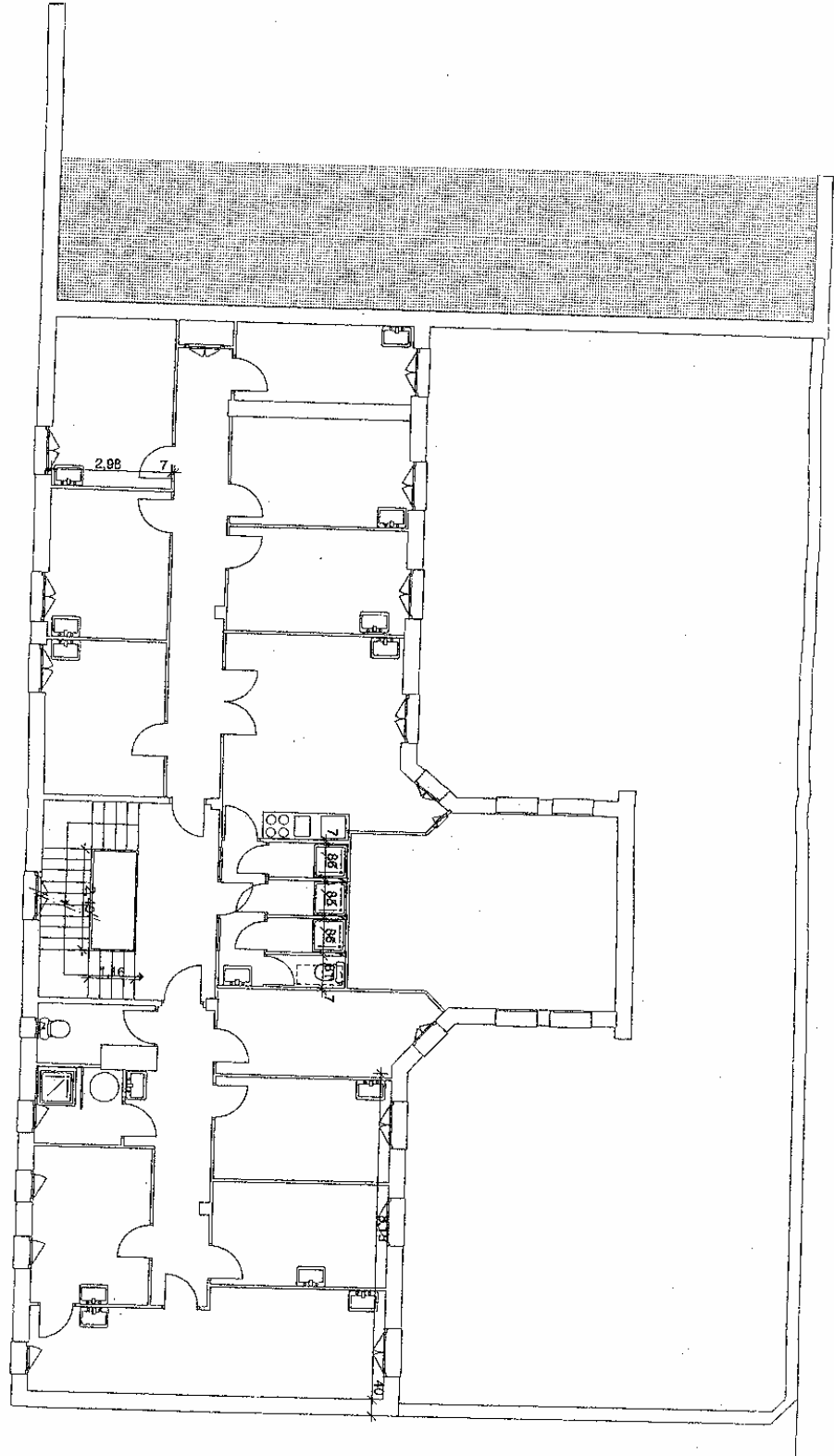
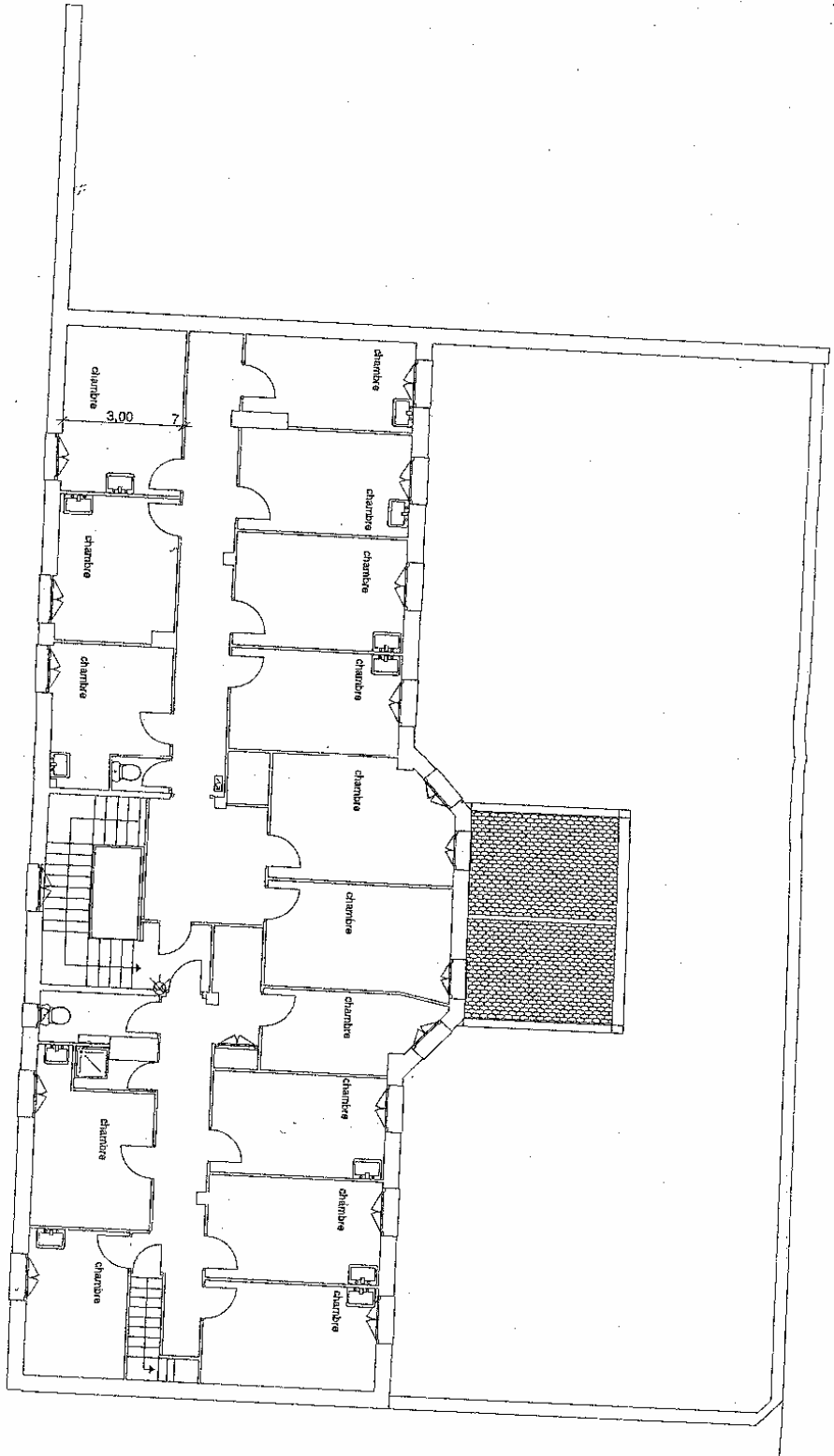


Fig - de - dessin
29 avenue de Choisy
5/9 rue de Malmaison
Paris 12

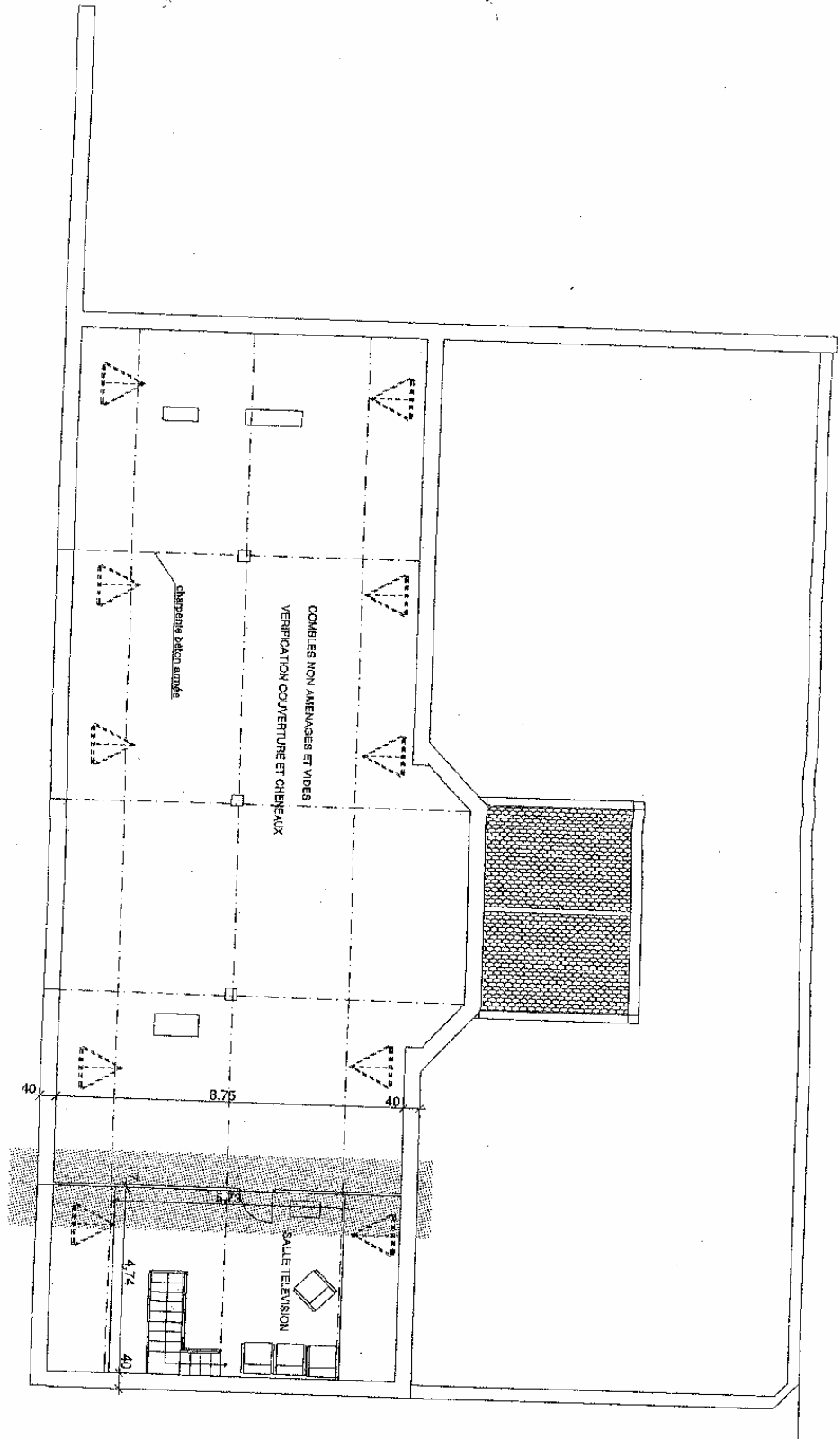
bioc autonome d'éclairage de sécurité



1^{er} étage
 29 avenue de Clugny
 3/19 rue de Malmaison
 75013 Paris



2ème étage
 29 avenue de Choisy
 3/7 rue de Malmaison
 Paris 13^e.



3 vives / stage
 29 autres de Clasing
 3/19 vives de malmaisons
 Paris 13-

SHON 224 m²

L'immeuble Parties privatives par logement

Nb Ch : 6 chambres

Etage	Type	Surface	Nb lit
1er Etage	Chambre N° 1	22,42	6
	Chambre N° 2	31,45	6
2ème Etage	Chambre N° 3	17,60	4
	Chambre N° 4	28,99	6
	Chambre N° 5	15,00	3
	Chambre N° 6	14,60	3
			28

Locaux collectifs et parties communes

Détail des locaux par étage

Nb étages : R+2

Etage	Type	Surface
S-Sol	Chaufferie	12,00
RDC	Esc accès s-sol	2,65
	Hall extérieur	24,25
	Entrée public	14,75
	Accueil	6,70
	Esc accès 1er étage	2,65
1 étage	Cuisine	7,35
	Refectoire	15,10
	WC	0,90
	Stock	1,65
2 étage	Douches	10,80
	Sanitaires	2,10

CARTE D'IDENTITE DE L'IMMEUBLE

Propriétaire :	GESIRP 11, rue de la Ville L'évêque 75008 PARIS		
Interlocuteur :	M. Lesigne et Mr Bové	Téléphone :	01.42.68.18.58
N° cadastre :		Année de construction :	
Nombre de niveaux :	R + 2 étages + sous sol		
Ravalement :	Brique apparente		
Toiture :	Zing		
Menuiseries extérieures :	PVC		
Dernier ravalement :			

CARTE D'IDENTITE DU SERVICE

Nom Centre : CHU Malmaison II Date M à Jour : 01-janv-06

Désignation de l'immeuble : Centre d'hébergement Code Compta : 7602

Service AE : DHU Directeur Xavier VANDROMME Téléphone : 06 80 96 13 16

Adresse : 29, avenue de Choisy
Code Postal : 75013 Ville : PARIS

Téléphone : _____ Télécopie : _____

Courrier électronique : chu-malmaisons2@emmaus.asso.fr

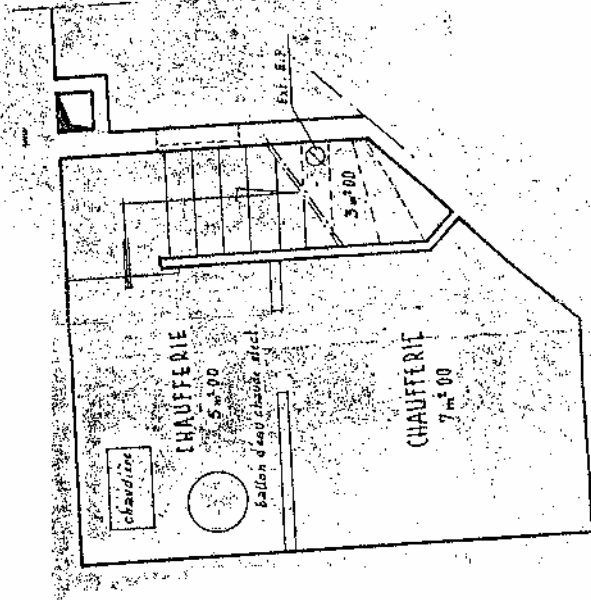
Responsable du centre : Laurence JURY Téléphone : 06 98 01 98 70

Autres Personnes au Centre : _____

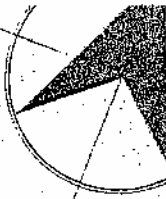
Horaires d'ouverture du Centre : 18h 30 à 8h

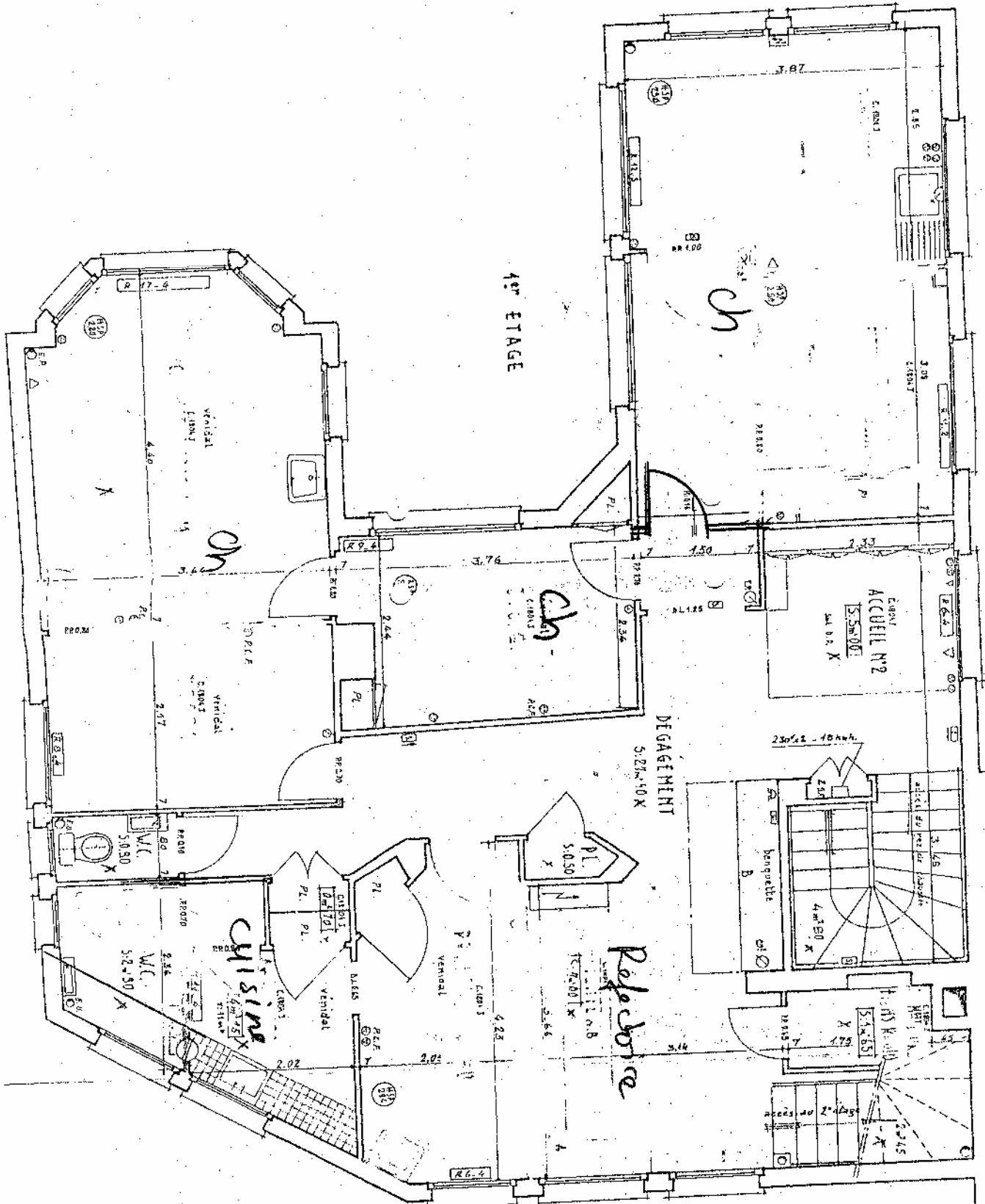
CHU Malmaisons2
29, ave de Choisy 75013 Paris

Etage	Type	Surface	Nb lit
1Etage	Chambre N° 1	22,42	6
	Chambre N° 2	31,45	6
2 Etage	Chambre N° 3	17,60	4
	Chambre N° 4	28,99	6
	Chambre N° 5	15,00	3
	Chambre N° 6	14,60	3
		130,06	28



SOUS-SOL





IV. OPPORTUNITE DU PROJET

* L'appréciation des besoins s'appuie sur :

- Les besoins locaux des personnes accueillies
- Une commande nationale et départementale

* La réponse de l'Association EMMAÛS est mise en place dans le respect de l'appréciation de ces besoins locaux.

A. Identification des besoins locaux et nationaux

1. Une commande nationale :

L'état a impulsé la mise en place des dispositifs de veille sociale. Cela s'est principalement traduit au niveau national par les textes suivants :

- ⇒ **La loi contre les exclusions, juillet 1998**
- ⇒ **La loi du 2 Janvier 2002 (rénovation de la loi de juin 1975)**

La veille sociale

La loi relative à la lutte contre les exclusions de Juillet 1998 stipule que « *dans chaque département est mis en place, sur l'initiative du représentant de l'Etat, un dispositif de veille sociale chargé d'informer et d'orienter les personnes en difficulté, fonctionnant en permanence tous les jours de l'année et pouvant être saisi par toute personne, organisme et collectivité* ».

Sous la responsabilité du Préfet, le dispositif de la veille sociale met l'accent sur un des enjeux majeurs pour le secteur de l'urgence, à savoir la coordination territoriale des acteurs et des actions mises en œuvre. Ce dispositif est l'aboutissement d'un processus de concertation approfondie entre les acteurs, afin d'organiser sur un territoire l'ensemble des actions, au plus près des besoins du public. L'état est pilote de la veille sociale et peut confier certaines de ses missions à des associations. Les missions et fonctions de la veille sociale, auxquelles s'engagent collectivement tous les partenaires sont diversifiées :

- ⇒ Permettre l'organisation territoriale des réponses
- ⇒ Recenser les prestations et orienter les publics vers une réponse adaptée
- ⇒ Répondre aux demandes d'information en direction des usagers et des acteurs
- ⇒ Animation du réseau des acteurs
- ⇒ Mise à jour du centre de ressource départemental par l'observation des publics et des dispositifs dans la durée

La veille sociale est un dispositif de réponses et de besoins et c'est l'ensemble des services qui forme la veille sociale. C'est grâce à ces missions que va être possible la coordination du dispositif, afin de trouver une réelle adéquation de l'offre et de la demande. Assurer ces missions requiert dans chaque département :

- ⇒ D'identifier les publics
- ⇒ D'identifier les acteurs et les actions
- ⇒ D'élaborer des méthodes et des outils
- ⇒ D'établir les conditions d'efficacité

Pour répondre à la diversité des situations y compris dans l'urgence, la veille sociale dispose des ressources suivantes :

- ⇒ Le « 115 »
- ⇒ La maraude
- ⇒ Le travail de rue

- ⇒ **L'hébergement d'urgence**
- ⇒ L'accueil de jour
- ⇒ La domiciliation
- ⇒ L'aide alimentaire

La loi du 2 Janvier 2002 dans la continuité des lois précédentes et notamment de la loi de 1998, place l'utilisateur au centre de la prise en charge en disposant que ce sont les besoins des personnes qui déterminent les modes d'accueil. Cette exigence à l'égard de l'utilisateur est complétée par des dispositions en matière d'évaluation, autre grand principe directeur de la réforme : il est désormais fait obligation pour les établissements de procéder à l'évaluation de la qualité.

2. Un besoin régional et/ou départemental :

Au niveau régional, le schéma départemental de l'AHI (Accueil ; Hébergement ; Insertion) fait ressortir les éléments suivants :

- ⇒ **Situation au 2 septembre 2003**
 - La DRASS recensait 6135 places d'hébergement d'urgence, dont 3500 dans Paris
 - Le taux d'occupation était estimé à environ 97%
- ⇒ **En dépit de cette augmentation considérable de la capacité d'hébergement d'urgence, le dispositif demeurait saturé :**
 - Le taux d'occupation était d'environ 100%
 - Les gestionnaires du 115 et les partenaires associatifs signalaient un nombre conséquent de demandes d'hébergement non satisfaites.
- ⇒ **La saturation du dispositif des demandes d'hébergement : un phénomène croissant, massif, pour lequel la réponse s'échafaude souvent dans l'urgence avec des solutions précaires**

En conclusion, en dépit d'efforts conjugués et en hausse croissante de la part des ensembles des acteurs, le dispositif de veille sociale et d'hébergement d'urgence se caractérise par une pression particulièrement forte du dispositif d'hébergement qui nécessite une bonne structuration du dispositif dans sa globalité.

B. Une réponse associative adaptée aux besoins locaux et à la commande nationale et départementale

Au regard des besoins locaux et de la commande nationale et départementale, l'Association EMMAÛS s'inscrit dans le dispositif de la veille sociale pour une réponse en matière d'hébergement d'urgence.

Il est à noter que le taux d'occupation du centre est comparable à celui communiqué par le schéma régional. Ces personnes ont témoigné majoritairement d'un grand isolement social, voire d'une grande détresse sociale et affective, d'une absence chronique d'hébergement, d'une absence de ressources et d'une inactivité professionnelle depuis plusieurs mois.

C. Une inscription territoriale

- ⇒ **La coordination opérationnelle entre les différents acteurs**

Celle-ci est définie dans la circulaire du 17 octobre 2000 du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité :

(...) « Elle rassemble l'ensemble des intervenants dans un souci d'opérationnalité immédiate et d'adaptation au jour le jour du dispositif. Au-delà la coordination vise des objectifs plus larges de mutualisation et d'articulation de l'ensemble des moyens allant de l'accueil à l'insertion. »

Elle concerne les acteurs concourant à apporter des réponses aux publics en situation d'urgence et/ou de grande précarité du département.

Elle a pour objectifs de :

- favoriser l'émergence de réflexions communes tant sur l'apport de réponses adaptées aux besoins des publics que sur les modes d'intervention de chacun
- définir en commun les orientations de la politique s'appliquant sur le territoire parisien en matière d'accueil, d'hébergement et d'insertion.

⇒ **L'articulation du projet avec les autres partenaires et dispositifs :**

Dans chaque département est mis en place, à l'initiative du représentant de l'Etat dans le département, un dispositif de veille sociale chargé d'informer et d'orienter les personnes en difficulté, fonctionnant en permanence tous les jours de l'année et pouvant être saisi par toute personne, organisme ou collectivité (*Loi du 29-07-1998, article 157 III*).

Ce dispositif doit fonctionner avec :

- Numéros d'urgence
- Equipes mobiles
- Accueils de jour, lieux d'accueil sans condition
- Accueils de nuit, structures d'hébergements d'urgence,
- CHRS sous différentes formes, logements temporaires
- Les services d'aides et de secours alimentaires, financiers, vestiaires
- Les services sociaux des Conseils Généraux, des CAF, des CPAM, des CCAS, de la prévention spécialisée
- Tous guichets et acteurs des administrations publiques et parapubliques réunies au sein des Commissions départementale de l'action Sociale d'Urgence
- Services hospitaliers d'urgence, spécialisés (psychiatriques...)
- Samu, pompiers, police, gendarmerie, les services pénitentiaires et les services de la justice
- Les représentants de l'Etat et des Collectivités Territoriales
- Les autres acteurs de l'insertion...

D. Les besoins des personnes

1. Diagnostic sociodémographique de la région Ile de France

- ⇒ **Avec près de 11 millions d'habitants recensés en 1999, la région Ile de France présente un poids démographique important** : elle accueille 19 % de la population totale sur 2% du territoire.
- ⇒ **La structure des âges de la région Ile de France, comparée à celle de la France témoigne de la jeunesse des Franciliens** : il y a moins de personnes âgées et plus de personnes en âge d'être actifs, surtout entre 25-39. Une plus forte natalité et une part plus importante des jeunes enfants sont également observées.
- ⇒ **L'Ile de France est caractérisée par une forte mobilité interne de sa population**. En 1999, 14% de la population francilienne habitait un autre département de la région en 1990, contre 6% pour le reste de la France.
- ⇒ **Un manque de constructions nouvelles** : Malgré l'augmentation du nombre de résidences principales, +6,5% en Ile de France, le manque de logement en Ile de France est important.
 - Le schéma directeur de l'Ile de France estimait en 1994 le besoin de constructions annuelles à 53 000 logements, alors qu'entre 1996 et 2000, cette construction s'est située à moins de 40 000
 - 300 000 ménages sont demandeurs d'un logement social en permanence, parmi eux, la moitié doit attendre plus d'un an.

2. Profil du public accueilli

- ⇒ **Dans le contexte social précédemment défini, le public orienté vers le centre par le 115 et nos partenaires associatifs se caractérisent en premier lieu par une absence ou un rupture d'hébergement provoquée, de manière cumulée ou non, par :**
- **une certaine vulnérabilité sociale** (faibles ou absences de ressources, logement précaire, solidarité défaillante...);
 - **une crise** (ruptures familiales et/ou conjugales, violences familiales, surendettement, expulsions, incendie du logement, maladies ...)
 - **des difficultés cycliques les amenant à alterner des modes d'hébergement précaires** (réseaux amicaux ou familiaux ; hôtels à la journée ou au mois ; hébergement d'urgence...)
 - **des difficultés chroniques** (grande exclusion ou marginalité ; pathologies psychiatriques ; conduites addictives...)
- ⇒ **Schématiquement, les causes de cette absence ou rupture d'hébergement sont exprimées par le public de manières suivantes :**
- **Les plus jeunes** d'entre eux parlent de rupture familiale et de départ du foyer parental
 - **Les adultes hommes isolés** expliquent leur situation de précarité du moment en évoquant des ruptures, le plus souvent associées, d'ordre professionnel ; financier, et conjugal ; ayant contribué à la perte d'une solution plus ou moins stable d'hébergement
 - **Les personnes en attente de régularisation administrative** se trouvent dans l'obligation de faire appel au dispositif d'urgence en raison de leur précarité et de leur isolement.
 - Au plan de la santé : Nombreux de ces hébergés se disent être dans un état sanitaire satisfaisant, mais cependant dans l'instant de la prise en charge, déclarent être excessivement fatigués moralement et physiquement.
 - Au plan des ressources : L'absence totale de ressources financières concernent une grande moitié d'entre eux.
 - Au plan de l'activité professionnelle : Majoritairement, ces personnes se présentent comme étant inactives, et ceci depuis plus de six mois.
 - Au terme de leur hébergement au centre Malmaisons, la totalité des personnes bénéficient d'une solution de sortie élaborée dans le cadre de relations partenariales.

Malgré l'établissement d'un tel profil, marqué par la redondance d'un certain nombre d'éléments, il convient de rappeler l'importance de considérer ces personnes comme étant uniques et inscrites dans leurs histoires singulières.

V. FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT

A. *Projet d'établissement : présentation globale*

Les missions ; les objectifs ; les activités

⇒ Les missions :

- **Répondre à une nécessité de mise à l'abri immédiate** de femmes en difficulté sociale et en rupture d'hébergement
- **Accueillir inconditionnellement le public orienté vers le centre**
- **Proposer un hébergement d'urgence** : Dans la prévention et la lutte contre l'exclusion, la solution d'hébergement proposée par le « Centre Malmaisons » au public peut se concevoir :
*en termes « d'hébergement de stabilisation » : stabilisation de l'errance pendant une durée de 8 nuits renouvelables.

Hébergement- Accueil- Ecoute- Animation- Evaluation- Début de Projet- Orientation
--

⇒ Les objectifs

- Créer du lien social
- Répondre dans l'urgence aux besoins élémentaires
- Soutenir l'hébergé dans son parcours
- Promouvoir l'autonomie
- Orienter

⇒ Les activités

- **Prestations matérielles annexées à l'hébergement**
 - Mise à l'abri immédiate et sécurisée
 - Prestations alimentaires
 - Hygiène corporelle et vestimentaire
 - Vestiaires d'appoint
 - Consignes temporaires

L'équipe aide l'hébergé seul à retisser des liens sociaux à travers sa participation à la vie du lieu d'hébergement et l'encourage à s'inscrire dans une démarche de dynamisation / responsabilisation

- **Accompagnement social au cours de l'hébergement**
 - Ecoute
 - Informations
 - Entretien individualisé
 - Evaluation de la situation
 - Sollicitation à la mobilisation
 - Participation aux groupes d'expression
 - Reconstruction administrative
 - Animations culturelles et sportives
 - Début de projet
 - Préparation de la sortie
 - Orientation

Dans le respect des valeurs et des actions de l'Association Emmaüs, les différentes activités proposées tant d'ordre humanitaire que social, ont pour objectifs de soutenir l'hébergé dans son parcours et de favoriser son implication dans l'initiation, la réalisation et/ou l'accomplissement de ses démarches.

1. L'action santé communautaire

Le programme de santé communautaire de l'Association Emmaüs a pour finalité d'aider les personnes en situation de précarité accueillies ou hébergées par l'association, en très mauvaise santé ou dont la santé se dégrade rapidement, de restaurer et conserver leur santé, de restaurer leur estime d'elle-même, de leur permettre de réintégrer la société de droit commun. Il se fonde sur une approche globale de la personne et de sa santé physique et psychique, l'accès aux droits et aux soins, l'information et la prévention, des activités d'hygiène et de bien-être, le travail en réseau et en partenariat, la médiation, la traduction et l'accompagnement par les pairs. La démarche de développement communautaire dans le champ de la santé a pour base le volontariat, la participation, l'interactivité et la réactivité à l'évolution du contexte social. Sa dynamique s'appuie sur différentes actions concrètes :

La « Plate-forme Santé Communautaire » de l'Association Emmaüs est un service transversal de l'association qui poursuit son action selon deux axes : les consultations médicales et l'accompagnement santé communautaire.

Le programme de santé communautaire vise l'entraînement des personnes à prendre le pouvoir sur elles-mêmes et leur santé par l'information et la participation (groupes de parole avec intervenants extérieurs), par l'accompagnement et la médiation par les relais-santé (eux-mêmes accueillis de l'association), par l'acquisition de savoirs (la connaissance du réseau sanitaire et social) et de savoir-faire (les gestes élémentaires de soins et d'hygiène) et les formations, le travail en réseau, les conventions avec le réseau sanitaire et social, et l'évaluation-action continue.

La dynamique du programme santé communautaire et l'interactivité avec le public se fondent sur les axes suivants :

* **Les personnes relais santé.** Ces personnes, en situation de précarité elles-mêmes, effectuent un accompagnement de proximité avec une fonction de traduction/médiation auprès de leurs pairs. Leur rôle est de créer du lien pour informer sur les droits, sur le réseau sanitaire et social, d'assurer une médiation culturelle. Ils n'ont pas une vocation de porte-parole mais une fonction de passerelle vers la santé et les soins, et donc de réinsertion sociale. Ils accèdent aux formations disponibles dans le domaine des métiers de proximité et de l'accompagnement médico-social.

* **Les groupes de parole,** qui existent depuis le début du programme permettent de débattre, d'informer et d'orienter le public sur les questions de santé. Ils ont permis de sensibiliser les personnes accueillies sur les thèmes tels que le SIDA, les hépatites, les maladies pulmonaires, les substances psychotropes, l'alcool, la sexualité, le corps, les MST, la nutrition, la souffrance psychique, etc.

* **Les activités hygiène et bien-être.** Ces activités se sont diversifiées. Elles répondent aux besoins (soins et hygiène des pieds), aident à restaurer l'image de soi (esthétique et coiffure) ou fonctionnent en groupes de parole. Elles sont accompagnées de trousse de toilette, de bonne qualité, distribuées selon les modalités adaptées aux missions de chacun des services de l'association.

* **la santé mentale et la souffrance psychique.** Alors que la souffrance psychique paraissait réservée au domaine médical, l'association a pris conscience que la souffrance psychique est une conséquence de la violence de la vie à la rue et qu'elle concerne de fait son accueil généraliste. Outre la présence régulière d'infirmiers psychiatriques dans de nombreux centres de l'association, des permanences « santé psychique », sont des espaces de parole mais aussi d'orientation. Les soins ont lieu dans les institutions spécialisées : hôpitaux, centres médico-sociaux (CMS), centres médico-psychologiques (CMP), centres médicaux mutualistes, médecins et spécialistes privés.

* **La prévention SIDA.** Cette de prévention est essentielle puisque sur les seuls lits repos de l'association, le nombre de personnes atteintes du VIH occupant un lit repos a été multiplié par 4 en 3 ans (40 personnes en 2004).

2. L'Espace Emploi « Unis vers l'emploi » - 17 rue Bernard Dimey – 75018 Paris

L'Espace Emploi s'inscrit dans la continuité d'accompagnement vers l'insertion professionnelle des ateliers emploi, cyberespaces et des deux projets Européens de l'Association Emmaüs.

Il s'appuie sur des valeurs définies dans le projet associatif et apporte une réponse adaptée aux besoins individuels et collectifs des personnes en situation d'exclusion sociale et professionnelle.

✓ Objectifs :

- Favoriser l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi
- Les accompagner individuellement et collectivement tout au long de leur parcours
- Leur donner les moyens de retrouver une autonomie pour un retour à l'emploi.
- Garantir l'insertion par le maintien dans l'emploi

L'action s'inscrit nécessairement dans le temps, donnant à chacun la possibilité de suivre son propre rythme. Les activités proposées sont adaptées aux besoins et offrent différents niveaux de réponse en matière d'insertion professionnelle en amont et en aval de l'emploi.

✓ Public accueilli :

L'Espace Emploi recevra de manière individuelle et collective :

- Les personnes hébergées et accueillies par l'Association Emmaüs
- Les personnes orientées par les associations partenaires, notamment dans le cadre du projet européen.
- Les personnes percevant le RMI et/ou habitant dans le 18^{ème} arrondissement.

✓ Fonctionnement :

L'Espace Emploi sera ouvert :

- **Le matin** en accès libre de 9h30 à 13h00 : ouverture à toutes les personnes sans rendez-vous
 - Consultation des offres d'emploi et de la documentation en libre-service
 - Accès au cyber emploi
 - Participation aux ateliers programmés
 - Accueil spécifique dans le cadre d'entretiens sur rendez-vous

L'après midi sur rendez-vous de 14h00 à 17h30

- Suivi individuel et accompagnement plus précis
- Ateliers collectifs.

✓ Méthode de travail :

Les ateliers collectifs sont complémentaires à l'accompagnement individuel.

Le travail collectif apporte une dynamique de groupe avec des échanges de problématiques sur l'insertion professionnelle. Les salariés animateurs de ses ateliers favorisent une remobilisation professionnel.

Cet axe de travail est complémentaire à une dynamique **de suivi individuel** effectué, pour le moment et avant recrutement possible, par Anahide (pour les personnes ayant un projet professionnel précis). C'est une mise en relation directe avec des employeurs travaillant en lien avec les projets européen Interface emploi et Interprépa.

Activités :

La volonté est de mettre en place un accompagnement global jusqu'à l'insertion professionnelle. Selon les besoins et le degré d'autonomie, il est assuré :

- Depuis l'amont, avec des actions de (re)mobilisation
- Jusqu'à l'aval, en lien avec des entreprises.

Ces actions s'ancrent dans le territoire avec l'établissement d'un partenariat privilégié d'acteurs locaux (ANPE locale, Mission locale, Espace Insertion, Maison du Développement Economique

et de l'Emploi, organismes de formations, structures d'insertion par l'activité économique déjà partenaires de l'association...).

▪ **Actions de (re)mobilisation : Le travail en Amont**

• **Cyber emploi :**

L'outil informatique est complémentaire à une recherche d'emploi ou un moyen ludique favorisant l'expression de chacun (initiation au traitement de texte et à Internet).

A l'Espace Emploi, il s'agit de travailler en collaboration avec les six cyberespaces et l'atelier TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) développé dans le cadre des projets Européen « Interface emploi » puis « Interprépa ».

Atelier sensibilisation métier – un autre regard (Interprépa) :

En partenariat avec des entreprises de différents secteurs d'activité, les participants sont amenés à observer les réalités d'un métier à l'occasion d'une visite d'entreprise.

Nous travaillons actuellement sur trois types de métier :

- Métier d'auxiliaire de vie, en particulier auprès des personnes âgées
- Métiers de la grande distribution, en particulier les métiers de caisse
- Métiers du BTP (Bâtiment Travaux Publics), en particulier pour les métiers du second oeuvre

Le premier, auxiliaire de vie, correspond à une semaine (4 séances de 3 heures et 2 jours de stage dans une maison de retraite)

• **Atelier Emploi :**

L'atelier emploi s'inscrit dans la continuité des ateliers et espaces emploi de l'association. C'est un atelier supplémentaire devant travailler avec les autres.

Atelier d'émergence de projets

Cet atelier se veut un lieu d'expression, d'échanges et de valorisation dont la finalité est d'accroître la capacité à se projeter pour s'approprier et (re)construire leur projet professionnel.

▪ **Actions en lien avec les entreprises : le travail en amont - aval**

Il s'agit de développer une action d'adéquation entre l'offre et la demande par des ateliers collectifs et un suivi individuel permettant à la population du 18^{ème} arrondissement de bénéficier également des deux projets Européen EQUAL (Interface emploi et Interprépa) auquel l'association Emmaüs participe en partenariat avec d'autres associations depuis juin 2003.

• **Atelier collectif avec des entreprises partenaires**

Cet atelier vise à créer des passerelles entre le monde de l'entreprise et les structures associatives pour améliorer l'intégration professionnelle des publics accueillis dans 4 puis 5 autres associations.

• **Atelier collectif "droit du travail : mode d'emploi"**

Objectifs Interprépa :

- Connaître les droits & devoirs liés au contrat de travail
- Se projeter dans le milieu professionnel (entretien d'embauche, signature du contrat, temps de travail, acteurs de l'entreprise)
- Favoriser l'accès aux droits de personnes en situation de précarité.

• **Accompagnement & suivi individualisé dans l'emploi (Interface emploi – interprépa)**

4 possibilités se dégagent :

- La personne peut être positionnée directement sur une offre d'emploi existante prospectée par les chargés de mission du projet Européen EQUAL (Interprépa)
- La personne peut être positionnée sur une offre d'emploi existante mais elle a besoin d'une préparation à l'entretien de recrutement ou d'une modification de son CV. L'*Espace Emploi Diméy* se charge du travail de préparation

- La personne peut être positionnée sur un poste mais l'offre d'emploi est inexistante / le besoin est transmis aux chargés de mission Interprépa pour qu'ils orientent leur prospection vers ce domaine d'activité ou ce type de poste
- La personne relève d'un contrat aidé. Toutes les informations nécessaires lui sont alors fournies
- La personne émet un souhait de formation où a besoin d'une formation dans le cadre de son projet professionnel (idem).

En fonction des besoins ou des lacunes repérés au cours des entretiens, les personnes sont inscrites dans les actions collectives.

La dynamique possible au sein de chaque parcours est mise en relief. On note également la forte utilisation de l'ensemble des outils/ressources/personnes à disposition. L'action est un véritable complément des dispositifs existants. Elle ne s'y substitue pas.

En conclusion nous pouvons dire que le nouvel Espace Emploi « unis vers l'emploi » reste une action transversale au sens où elle agit avec les différents services de l'association et ses partenaires.

- Elle collabore avec les ateliers recherche emploi des services,
 - Elle coordonne et facilite les actions de ces ateliers par la mutualisation.
- Elle mène une action externe de recherche de partenaires employeurs potentiels pour proposer des emplois aux participants des ateliers recherche emploi des services de l'association Emmaüs.

3. Les services transversaux

Le dispositif d'hébergement d'urgence, s'il a organisé l'accueil en fonction de niveaux de réponse afin de répondre au mieux aux situations et aux attentes des personnes à la rue, a mutualisé et optimisé, indépendamment des plates-formes et actions transversales pour l'ensemble de l'association, un certain nombre de services dits transversaux au sein du département : la Communauté de services (le groupe des compagnons Emmaüs), le Service d'Accueil et d'Accompagnement Social (SAAS) et le service animation.

a. La Communauté de services

L'Association Emmaüs a la particularité d'accueillir des "compagnons d'Emmaüs" qui constituent la Communauté de services de Paris. Comme pour tous les compagnons des communautés Emmaüs de France, aucune disposition législative ou réglementaire ne règle de façon satisfaisante leur statut. Ils ne sont ni salariés, ni bénévoles, ni volontaires, ni bénéficiaires de l'aide sociale. Seules les modalités de leur protection sociale sont prévues par la loi. Ils sont d'ailleurs tous déclarés régulièrement à l'URSSAF. Emmaüs France a lancé à ce sujet une action politique en vue de la reconnaissance légale du statut du compagnon. Leur logement, leur nourriture, leurs loisirs et une allocation individuelle sont pris en charge par l'association. En matière de santé, un « médecin de famille » de l'association est à leur disposition et, sur proposition de la CPAM, ils bénéficient d'un bilan de santé annuel. L'accueil des compagnons n'est soumis à aucune limite dans le temps mais la relation peut être interrompue sans motif et sans délai par le compagnon ou par l'association en cas de manquement aux règles communautaires.

Les compagnons de l'Association Emmaüs exercent principalement leurs activités dans les centres d'hébergement d'urgence. Ils participent au fonctionnement de ces centres en assurant le premier accueil des hébergés ou en contribuant à certaines tâches tel l'entretien ou la maintenance quotidienne. Répartis sur 25 sites, une fonction de « compagnon relais » a été mise en place pour assurer la liaison entre le responsable des compagnons, le responsable du centre d'hébergement et les compagnons qui y exercent leur activité.

Les allocations hebdomadaires des compagnons seront versées mensuellement par l'intermédiaire d'une carte interbancaire de retrait (carte ASTEL du crédit Coopératif) adossée au compte bancaire de l'association. Chaque compagnon identifié, quelle que soit sa situation

juridique sur le territoire français, reçoit une carte interbancaire de retrait à son nom. Il peut retirer le montant de ses allocations à son gré selon ses besoins dans la limite du montant mensuel. Chaque compagnon signe un "avenant au contrat carte bancaire" du Crédit Coopératif. L'avenant est contresigné par le délégué général ou en son absence par le directeur des missions sociales ou le chef du Département Hébergement d'Urgence et par l'agence Opéra du Crédit Coopératif.

La communauté est très impliquée dans la vie de l'association, dans la vie d'Emmaüs France et dans la vie du quartier Montsouris. Elle édite un bulletin bimestriel : « *La voix du compagnon* ».

b. Le SAAS (*Service d'Accueil et d'Accompagnement Social*)

Le Service d'Accueil et d'Accompagnement Social (SAAS) créé en janvier 1998, est un exemple des évolutions de l'organisation de l'association pour mieux adapter ses réponses aux problèmes rencontrés par les personnes sans domicile et pour assurer le meilleur soutien possible au cheminement des personnes vers la réinsertion. Bien inséré dans le dispositif d'hébergement d'urgence, le SAAS est devenu un élément-clef de la réponse humanitaire et sociale de l'association.

Le SAAS a pour mission l'accompagnement social individuel des personnes volontaires accueillies dans les centres d'hébergement d'urgence. Dans chaque centre d'hébergement, un travailleur social assure une présence régulière. Bénéficiant d'une certaine autonomie, il travaille en collaboration avec le responsable du centre, les permanents de nuit et les compagnons. Le travailleur social du SAAS participe à la vie du centre par l'action menée auprès des usagers. Il est en lien avec le permanent de nuit dont le rôle est notamment de proposer à l'accueilli de rencontrer le travailleur social et de le convaincre du bien-fondé de cette rencontre. Il a un lien direct avec le responsable du centre avec lequel il décide des possibilités de prolongation de la durée de séjour de l'hébergé dans le centre.

La mission des travailleurs sociaux du SAAS s'effectue à partir de trois notions : un accueil bienveillant, une écoute attentive, une orientation précise et personnalisée. L'efficacité du SAAS repose sur son rôle de coordination et de cohésion entre les activités de logement/hébergement, sur la création de liens dans les différents services de l'association et avec les partenaires extérieurs, sur le renforcement de la formation des travailleurs sociaux qui le constituent.

Le SAAS anime également la « veille sociale » dont la mission est de centraliser toutes les places d'hébergement non attribuées en fin d'après-midi afin de les remettre à disposition en urgence dans la soirée au « 115 » et permettre ainsi une utilisation maximale des places d'hébergement.

c. Le service animation

Désirant capitaliser les expériences d'animation conduites dans les centres d'hébergement d'urgence généralement au cours des étés, l'Association Emmaüs a généralisé cette action transversale et a mis en place un service d'animation des centres d'hébergement. Les animateurs de cette structure légère et mobile sont en contact permanent avec les responsables de centre et les travailleurs sociaux et organisent soit au sein des centres, soit à l'extérieur des activités d'animation en direction des hébergés.

Ces activités peuvent être régulières ou occasionnelles, saisonnières ou liées à l'actualité. Elles ont toujours un but pédagogique, visant l'expression, la convivialité, la découverte, la création de liens ou l'apprentissage de règles, toujours sous la forme ludique. Elles peuvent être des concours réguliers de billard, de baby-foot, de cartes ou de poésie. Elles ont pu être des activités sportives : karting, équitation, voile... ou culturelles : concerts... ou liées à l'événement : fête de la musique, journée mondiale de lutte contre le SIDA, fêtes de fin d'année.

4. Les services communs

Pour assurer sa mission et permettre aux services l'accueil des personnes en difficulté, l'association a besoin de services techniques, efficaces et rationnels. Elle a centralisé un certain nombre de fonctions essentielles : le secrétariat, le service comptabilité-gestion du personnel et le service entretien.

a. Le secrétariat et la comptabilité

Les services de secrétariat et de comptabilité se sont adaptés à toutes les réformes de l'organisation entreprises au cours des dernières années : adaptation du plan comptable et du plan analytique, modification des procédures relatives la circulation et à la sécurisation des informations, nouvelle procédure budgétaire site par site, nouveau logiciel comptable, mise en place de cartes interbancaires de retrait adaptées aux allocations des compagnons de l'association (cartes ASTEL) et aux situations particulières des titulaires de régies (cartes ELECTRON), augmentation de nombre de salariés, de budgets analytiques, de sous-comptes bancaires, du volume d'informations à traiter, informatisation des services et circulation des informations par *courriel*, rénovation de la Convention Collective Nationale, etc.

Toutes ces mesures, et surtout la rapidité avec laquelle elles ont été élaborées et décidées, ont nécessité une grande mobilisation des salariés de l'association et ont rencontré une forte adhésion de leur part. Elles devraient permettre à l'association d'atteindre les objectifs dans une recherche constante d'adaptation, d'efficacité, de sécurité et de transparence au service de sa mission.

b. Le Service entretien et la gestion du patrimoine immobilier

Le Service de la gestion du patrimoine immobilier a mis en place une démarche permettant, en fonction des moyens disponibles, d'assurer la pérennité des bâtiments, l'amélioration et l'humanisation de la qualité des centres d'accueil et d'hébergement de l'association dans le respect des normes de sécurité des personnes et des biens et selon les préoccupations du CHSCT (Comité d'Hygiène de sécurité et des Conditions de Travail) de l'association et de la Préfecture de Police de Paris, qui visite régulièrement les centres accueillant du public.

Dans le domaine informatique, le service Gestion du patrimoine a trois objectifs principaux : veiller au bon fonctionnement du parc installé dans les centres, à son développement et à son renouvellement, assister les salariés et utilisateurs en vue de leur donner les moyens d'exploiter les équipements dont ils disposent pour communiquer et gérer, grâce à l'information individuelle et à la mise en place de formations en interne (Ateliers informatiques), reconditionner les matériels provenant de dons.

Le service Entretien est un sous-ensemble du service gestion du patrimoine. Il a en charge l'entretien courant dans les différents sites de l'association grâce à une équipe de salariés des différents corps de métier.

Le service gestion du patrimoine, outre l'entretien et l'amélioration a axé son activité sur plusieurs axes : la finalisation des cahiers d'entretien de tous les sites et la remise à chacun d'eux, la finalisation du document unique d'analyse et de prévention des risques professionnels et sa publication après son adoption par le conseil d'administration de l'association, l'unification des contrats d'assurance des bâtiments, la mise place d'un « Référent sécurité incendie » pour l'ensemble de l'association (chargé des visites de contrôle, de la formation des salariés et de la réalisation des exercices d'évacuation), la mise en cohérence du parc informatique, de sa maintenance et de l'accès au haut débit Internet, l'extension du cyberspace aux autres centres de l'association et la création du pôle de coordination.

5. Les actions transversales

Depuis de nombreuses années, des groupes de travail « transversaux », ou inter-services, ont été mis en place au sein de l'association. Ils sont essentiels pour la cohérence, la coordination et l'articulation de l'action des différents services de l'association.

Ainsi l'association connaît aujourd'hui :

* **des plates-formes** (logement, emploi, illettrisme, santé physique et psychique). Les plates-formes sont des groupes de travail permanents rattachés à la direction de l'association. Elles sont composées de représentants des services, voire de personnalités extérieures et rendent des avis qui doivent être validés par la direction ou le conseil d'administration.

* **des commissions** (admission dans les hôtels sociaux, les résidences sociales, les maisons relais, les chambres du SARAH). Ces groupes de travail permanents auprès de la direction de l'association sont composés de représentants des services et réglementairement le cas échéant de personnalités ou groupes extérieurs. Elles rendent des décisions mises en œuvre par les services.

* **des groupes de projet** (passage en CROSMS, mise en place d'un observatoire, mise en œuvre de la loi du 2 janvier 2002, préparation de l'entretien annuel individualisé, etc.) Ces groupes de travail temporaires ou occasionnels auprès de la direction de l'association sont composés de représentants des services, d'administrateurs, voire de personnalités extérieures. Ils rendent des avis sur des projets, en amont de la réalisation de ceux-ci, avis qui doivent être validés suivant les cas par la direction ou le conseil d'administration.

* **des commissions du conseil d'administration.** Ces groupes de travail permanents ou temporaires sont missionnés par le conseil d'administration. Présidés et animés par un administrateur et composés d'administrateurs, de représentants des services (salariés, bénévoles, et éventuellement compagnes, compagnons et personnes accueillies) voire de personnalités extérieures, ils rendent des avis qui doivent être validés par le conseil d'administration. Pour mémoire, le conseil d'administration a auprès de lui 4 commissions permanentes (une Commission financière, une Commission Solidarité internationale, une commission logement et un Comité de pilotage de la Communauté de services) et 3 commissions temporaires (une Commission communication et promotion de l'action, une Commission Statuts et une Commission Métiers du social).

B. Fonctionnement de l'activité

1. Les moyens matériels

Les locaux

⇒ Etude de l'implantation géographique:

Au cours de l'année 2006, le centre a fait l'objet de travaux de rénovation nécessaires pour garantir un entretien de l'immeuble et un accueil chaleureux dans des conditions acceptables.

Cette rénovation a été conçue pour répondre à la problématique sociale définie, tout en lui permettant de s'intégrer parfaitement dans le paysage urbain. De plus, il s'agit pour nous de veiller en permanence à l'entretien des locaux puisque la population accueillie au regard de la prestation offerte change très régulièrement et que le turn-over annuel est important.

De par sa localisation géographique, le centre est situé à proximité:

- Des transports en commun (Bus; métro)
- Directe par la ligne de métro et l'ESpace Solidarité Insertion Agra – 32, rue des Bourdonnais Paris 1er
- Et un ensemble de partenaires du 13^{ème} arrondissements.

2. Les moyens humains –Voir tableau des effectifs : chapitre VI-

Dans le cadre de la gestion prévisionnelle des ressources humaines, l'Association a mis en place des entretiens annuels personnalisés de façon à garantir à l'ensemble des personnes une visibilité de leur parcours professionnel et optimiser leurs potentialités.

De plus, compte tenu de la difficulté à trouver du personnel immédiatement formé, un effort important, au-delà du PAUF, est effectué par l'Association Emmaüs en matière de formation de manière à favoriser la promotion et la mobilité interne de ses personnels.

Enfin, une formation spécifique intégrée dans une action prioritaire régionale, par notre OPCA -UNIFAF- est proposée aux permanents de nuit. Cette formation s'est mise en place suite à une interpellation de l'Association auprès d'UNIFAF qui a réalisé une enquête dans les diverses associations franciliennes intervenant dans la lutte contre l'exclusion.

Le chef de service responsable de centre

⇒ Le responsable de centre assure en lien avec le directeur du département « Urgence » une fonction d'encadrement. Il est garant de la mise en œuvre du projet associatif au travers des actions qu'il organise et coordonne. Il réalise l'accompagnement par l'hébergement des personnes orientées.

▪ L'encadrement

- ↙ Organisation et coordination des activités
- ↙ Gestion de l'équipe
- ↙ Animation des réunions institutionnelles mensuelles
- ↙ Statistiques; résumés d'intervention ; et rapports de gestion
- ↙ Présence aux réunions internes et externes
- ↙ Relations partenariales

▪ L'accompagnement social en lien avec le SAAS

- ↙ Accueil
- ↙ Ecoute
- ↙ Animation du lieu
- ↙ Entretiens individualisés d'accueil ou d'accompagnement
- ↙ Soutien et accompagnement du public dans les démarches
- ↙ L'orientation du public

Le travailleur social

- ⇒ La mission du travailleur social est de créer et maintenir avec les personnes accueillies un lien social nécessaire pour enclencher une démarche d'insertion.

Il intervient auprès des personnes accueillies dans le centre, propose un accompagnement organisé autour de 4 modalités d'intervention.

▪ **La première rencontre**

C'est la rencontre qui établit le lien. Elle permet d'identifier l'accueilli, ainsi que le contexte récent qui a éventuellement contribué à le conduire au centre.

▪ **Le soutien**

C'est la rencontre ou la série de rencontres d'étape. Elle permet de proposer ou de répondre positivement à des demandes de temps individuels qui doivent viser la re-mobilisation pour un nouveau projet et préparer, le cas échéant, les prochaines interventions.

▪ **Les animations**

Ce sont des activités qui permettent d'inscrire les personnes dans des dynamiques collectives et individuelles. Elles peuvent être organisées dans le centre ou au niveau de l'association.

▪ **Fin de séjour**

C'est la dernière rencontre avant la sortie. Elle permet de restituer les moments partagés et les objectifs atteints ou définis avec l'accueilli.

- *Quelle que soit la phase d'intervention, le travailleur social :*

- ↳ Personnalise l'accueil,
- ↳ Formalise des liens de partenariat.

Il les informe sur leurs droits et les oriente vers les accueils de jour de l'association et d'autres structures d'accueil.

- ↳ Les rencontres proposées par le travailleur social s'inscrivent dans la vie du centre, dans :
- ↳ Les temps collectifs : ce sont les moments de présence autour de prestations (repas du soir, petit-déjeuner, animation). Ils sont des temps prétextes à la rencontre.
- ↳ Les temps individuels : ce sont les moments de face à face entre l'accueilli et le travailleur social (entretien d'accueil ou de sortie, soutien, projet individuel).

Au-delà de la rencontre inscrite dans le fonctionnement du centre, le travailleur social est amené à travailler individuellement avec les personnes accueillies, au cours d'entretiens structurés.

Pour conduire ces entretiens, le travailleur social se rend disponible, de façon à pouvoir en faire un moment privilégié avec la personne accueillie. Chaque entretien comprend :
4 phases :

◆ **Phase 1**

Le travailleur social :

- Se présente et instaure un climat de confiance,

- Donne un objectif à l'entretien,
- Favorise la prise de parole de l'accueilli.

◆ **Phase 2**

- Recueille des informations relatives à la situation récente,
- propose des priorités.

◆ **Phase 3**

- Explique l'usage qui en sera fait,
- Aide à reformuler les diverses propositions avancées.

◆ **Phase 4**

- Récapitule les éléments de l'entretien,
- Donne un autre rendez-vous ou une orientation.

Chaque travailleur social dispose, au sein du centre, d'un lieu propice à la confidentialité, équipé de moyens de communication. Il dispose de moyens matériels, toujours comme prétexte à rencontre, qu'il distribue aux hébergés, selon les procédures internes en vigueur : tickets services, tickets de métro cartes de téléphones, etc.

Les permanents de nuit

⇒ Les permanents de nuit se situent par leurs fonctions d'accueil, d'écoute et d'hébergement au cœur des actions centrées sur le public. En entière collaboration avec les autres membres de l'équipe et en sollicitant la participation des accueillis, ils animent le centre avec pour objectif d'en faire un véritable lieu de vie et de ressources.

- **L'accueil**

- ☞ Pré-accueil

- ☞ Accueil tout au long de la nuit

- ☞ Entretien d'accueil ; remplissage des fiches d'accueil individuelles ; présentation du contrat d'hébergement et du règlement intérieur, présentation du lieu et des services...

- ☞ Ecoute

- ☞ Dimension hôtelière :aménagement de l'espace d'accueil ; décoration et animation des lieux de vie, distribution des repas après 20H00 , affichage, distribution des draps et des produits d'hygiène, gestion des lessives ; mode de circulation, respect de l'intimité des personnes accueillies ; conditions optimales de coucher, de repos et de sommeil ; permanence téléphonique nocturne ; réveil anticipé ou non des hébergés ; préparation et la distribution des petits déjeuners ; supervision des sorties quotidiennes et départs des hébergés.

- **La participation à la réalisation du projet d'établissement**

- ☞ Participation au projet d'établissement dans le cadre du projet de l'association

- ☞ Participation à la vie d'équipe et aux réunions mensuelles

- ☞ Participation à certaines activités déléguées par le responsable (logistique)

- ☞ Mise en œuvre de la loi du 2 janvier 2002

- **La prise en charge de la vie quotidienne**

- ☞ Prise en charge de la vie quotidienne en fonction des besoins du public

- ☞ Gestion du petit vestiaire d'appoint

- ☞ Anticipation, identification et gestion des situations de crise génératrices d'agressivité

- ☞ Conditions de sécurité et règles d'hygiène au quotidien

- **La transmission des informations**
 - ↳ Rédaction des messages, des informations, des comptes-rendus dans le cahier de liaison
 - ↳ Transmission de certains travaux assistés sur ordinateur
 - ↳ Relations téléphoniques

Les compagnons

⇒ Leurs missions renvoient en premier lieu à la réalisation des conditions optimales d'accueil dans le centre. Pour ce faire, ils assurent le premier accueil ; le service des dîners, l'entretien des locaux et diverses prestations selon les nécessités du service.

- **La mise en place des conditions optimales d'accueil du public**
 - ↳ Pré-accueil (Accueil à la porte...)
 - ↳ Ecoute
 - ↳ Distribution et animations des repas avant 20H00
 - ↳ Présences auprès des personnes admises au centre.
 - ↳ L'entretien des locaux
 - ↳ Accueil téléphonique : 8h-12h et 14h-19h
 - ↳ Supervision des sorties et des départs

- **La participation à la réalisation du projet d'établissement**
 - ↳ Participation au projet d'établissement dans le cadre du projet de l'association
 - ↳ Participation à la vie d'équipe et aux réunions mensuelles

Les bénévoles

⇒ Chaque bénévole investit un champ d'intervention qui lui semble le plus en adéquation avec le respect de ses désirs, de ses motivations et de ses compétences. Les animations sont proposées aux accueillis selon les disponibilités de l'équipe et les possibilités matérielles. L'intervention des bénévoles se fait toujours sous la responsabilité des salariés, notamment du responsable de centre, qui ont seuls la responsabilité de la bonne marche de l'établissement et des activités.

C. Mise en œuvre du projet de fonctionnement

1. Prestations d'hébergement « humanitaire et d'orientation »

Les prestations d'accueil :

- ⇒ Objectifs :
- **Accueillir le public orienté par le 115 et le dispositif de veille sociale**
 - Assurer un accueil :
 - Individualisé
 - Non ségrégatif
 - Chaleureux
 - Convivial
 - Valorisant
 - Sécurisant
 - **Mettre en place toutes les conditions afin que la personne puisse se sentir accueillie** et respectée telle qu'elle est dans la reconnaissance de sa dignité.
 - **Contribuer à la mise en place d'un processus relationnel** qui perdurera tout au long de l'hébergement, et dont les activités en seront le moyen; le support et le vecteur.
 - **Créer du lien social**

⇒ **Prestations :**

- **L'accueillant adopte des attitudes chaleureuses, positives, d'acceptation, de disponibilité, de bienveillance**, qui incarnent à elles seules des conditions indispensables à l'accueil à la rencontre et à la création d'une relation.
- **Suite aux premiers instants, l'accueillant amène l'accueilli à se poser**
- **L'accueillant fournit quelques renseignements** nécessaires à l'accueilli, afin que ce dernier puisse se situer dans un cadre aux repères d'espace et de temps établis.

⇒ **Moyens et modalités**

<i>Accueil</i>	17h / 8h
<i>Equipe</i>	Permanent de nuit et travailleur social
<i>Public</i>	Femmes seules

Les prestations d'hébergement de stabilisation sont complémentaires et/ou alternatives des prestations d'orientation et des prestations d'accompagnement à la vie autonome.

⇒ **Objectifs :**

- ↳ Soutenir l'hébergé par un hébergement d'une durée de 15 nuits renouvelable et adaptée à l'état d'avancement de ses démarches et de son projet
- ↳ Favoriser des démarches participatives (participations financières...)
- ↳ Amener l'hébergé à devenir acteur de son parcours vers l'autonomie
- ↳ Inscrire cet accompagnement par l'hébergement au sein d'un travail partenarial.

⇒ **Prestations :**

- ↳ Diagnostics et évaluation de la situation portant sur les points suivants :
 - La situation de l'hébergé placé dans son histoire et dans son environnement social
 - La domiciliation
 - Le suivi social
 - La santé
 - La couverture sociale
 - Les ressources
 - L'emploi
 - Le projet
 - Les demandes...
 - ↳ Orientation vers des partenaires mettant en œuvre les prestations assurant l'accès aux droits fondamentaux et à la citoyenneté
 - ↳ Valorisation de l'engagement de la personne dans ses démarches, et dans la réalisation de son projet
 - ↳ Mise en place un cadre relationnel et d'actions visant à la reconstruction de soi (estime de soi).
 - ↳ Proposition à l'hébergé d'un ensemble de prestations sociales et culturelles
 - ↳ Implication de l'hébergé dans la recherche et la construction de réponses en matière d'hébergement, adaptées à l'état d'avancement de son projet
 - ↳ Collaboration avec les référents identifiés susceptibles de continuer l'accompagnement au terme du séjour
 - ↳ Préparation à la sortie du centre, projection dans un autre « possible »
 - ↳ Orientation vers les partenaires associatifs ou de droit commun assurant des prestations en matière d'hébergement, voire de logement.

⇒ **Moyens et modalités**

Accompagnement par l'hébergement	
Accueillant	Responsable et travailleur social
Moyens	Entretiens répétés
Contexte	Travail en réseau

Les entretiens d'accueil :

⇒ **Objectifs :**

- **Proposer à l'accueilli une solution d'hébergement**
- **Présenter à l'accueilli le cadre organisationnel, fonctionnel et éthique** dans lequel son hébergement se déroulera
- **Faciliter son séjour ou son passage au centre**
- **Constituer un dossier d'admission individuel**
- **Faire une première évaluation** de la situation présentée par l'hébergé
- **Contractualiser l'hébergement**

⇒ **Prestations :**

- **Chaque hébergé nouvellement admis au centre est reçu** dans le cadre d'un entretien d'accueil.
- **Au cours de cet entretien, à l'aide d'une plaquette intitulée «accueil et fonctionnement », l'accueillant présente à l'accueilli :**
 - ↳ L'Association Emmaüs et ses principes fondamentaux, ses actions, ses acteurs, son organigramme, le fonctionnement général des services, le centre Malmaisons et son fonctionnement particulier.
- **Pour constituer le dossier individuel d'admission, à cette plaquette s'adjoignent :**
 - ↳ **Le contrat d'hébergement :** La co-signature de ce document contribue à donner un cadre signifiant à une relation résolument tournée vers le respect des droits et des devoirs de chacun. De plus, l'accueillant porte à la connaissance de l'accueilli les modalités de fonctionnement du centre, en précisant la finalité, la nature, les conditions d'accès et les limites de chacune des activités.
 - ↳ **La fiche individuelle :** En remplissant cette fiche, l'accueillant collecte un certain nombre d'informations concernant la situation telle qu'elle peut transparaître au travers des paroles de l'accueilli. Cet entretien fournit souvent un cadre favorable à l'expression d'une souffrance et/ou d'une réalité difficile à supporter, à accepter. En s'appuyant sur ces éléments entendus et observés, l'accueillant effectue une première évaluation sociale de la situation, et de l'état d'avancement du projet de la personne. A partir de ces éléments, l'accueillant met en perspective avec l'accueilli l'accompagnement en matière d'hébergement susceptible d'être mis en place.
 - ↳ **Le projet d'établissement.**
- **L'entretien d'accueil permet aux deux protagonistes de poser formellement les bases d'une relation d'aide** dont les valeurs, les modalités, les finalités et les limites ont fait l'objet d'une acceptation commune.
- **En continuité avec la phase précédente, l'élaboration d'un tel contexte partagé est propice à l'établissement et au déploiement d'un processus de création d'un lien de confiance.** Cependant, la confiance mutuelle ne saurait simplement reposer sur les énoncés officiels de la mission, du mandat, des objectifs, du contexte organisationnel des activités, des valeurs humanistes qu'elles véhiculent.
- **La confiance est fondamentalement attachée à l'effectivité d'une congruence dans le temps entre la parole donnée et le comportement qui la suit.** Par

conséquent, ce lien de confiance se construit progressivement et se nourrit notamment des attitudes de respect, d'ouverture, d'intérêt au bien être de l'autre, d'équité, d'engagement dans l'action et des paroles... de l'accueillant à l'égard de l'accueilli.

⇒ **Moyens et modalités**

Entretiens d'accueil	8h00- 20h30	20h30 – 8h00
Equipe	Responsable et travailleur social	Permanent de nuit
Public	Personnes nouvellement admises au centre	

L'écoute :

Dans le processus relationnel initié dès l'accueil, l'écoute va revêtir une importance toute particulière en représentant une condition incontournable de l'échange et de la création de lien.

⇒ **Objectifs :**

- **Organiser et établir des espaces formels et informels d'écoute et de paroles.**
- **Démontrer des attitudes d'ouverture, de disponibilité, d'attention à l'égard de l'hébergé**
- **Encourager, stimuler l'hébergé au quotidien à s'exprimer, à dialoguer, à échanger avec l'équipe**
- **Aider l'hébergé à reprendre confiance**
- **Initier une rencontre « dynamisante »**

- **Assurer une écoute répondant aux critères suivants :**
 - ↳ Emprunte de non jugement
 - ↳ Active
 - ↳ Compréhensive
 - ↳ Empathique
 - ↳ « Aidante » : tout particulièrement dans le cadre des entretiens d'accompagnement dont elle incarne un préalable incontournable.
- **Créer du lien pour donner du sens à la rencontre.**

⇒ **Prestations :**

- **Ces moments de réciprocité peuvent se déployer à chaque instant de l'hébergement,** laissant ainsi à l'accueilli, la possibilité de s'y engager dès qu'il en éprouve le désir.
- **Dans leur globalité, les différentes attitudes de l'accueillant envers l'accueilli, confèrent à ce dernier, la reconnaissance au travers de ses paroles,** de son existence dans l'originalité de son parcours de son identité singulière.
- **L'écoute, à laquelle peuvent être ajoutées l'observation et la distanciation,** relèvent d'un ensemble cohérent de savoirs être et savoirs faire indispensables à la mise en œuvre des différentes activités adressées à un public traversant des difficultés souvent cumulées et intriquées (sociales; psychologiques; médicales...).

⇒ **Moyens et modalités**

Ecoute	8h00	- 22h	20h30 – 8h00
Activités Prestations	Accueil Entretiens d'accueil Entretiens sociaux Groupes de paroles	Animations Repas	Entretien d'accueil Animations Débats T.V
Equipe	Responsable et travailleur social	Responsable, travailleur social Permanents de nuit Compagnons Bénévoles	Permanents de nuit
Public	L'ensemble du public		

Les prestations matérielles annexées à l'hébergement :

❖ **Les prestations alimentaires : Les dîners - les petits déjeuners**

⇒ **Objectifs :**

- Assurer des prestations permettant aux hébergés de satisfaire des besoins d'ordre alimentaire
- Organiser et servir quotidiennement aux hébergés des dîners et des petits déjeuners
- Garantir aux hébergés une alimentation équilibrée tant quantitativement que qualitativement
- Instaurer des prestations incarnant des moments privilégiés d'échanges, de partages et de convivialité, inscrits dans une dynamique de suspension des préoccupations quotidiennes.
- Poursuivre des objectifs pédagogiques dans la mise en œuvre de ces prestations :
 - ↪ Réappropriation de gestes perdus au quotidien
 - ↪ Création de lien
 - ↪ Responsabilisation
 - ↪ Démarches participatives
 - ↪ Socialisation
 - ↪ Prise de parole...

⇒ **Prestations :**

- Les repas sont servis aux hommes isolés dans la salle commune. Ces moments sont autant d'occasion pour chacun d'entre eux de se confronter à une expérience de groupe quotidiennement renouvelée, avec tout ce que cela implique en termes de confrontations aux règles sociales et à autrui. Ainsi, chaque hébergé applique dans son interaction au groupe, et en retour dans une confrontation à lui-même, des règles relevant du vivre ensemble (la convivialité, la politesse, la confiance...), des règles vestimentaires (tenues vestimentaires non négligées...), et des règles inhérentes aux modalités de ces repas (horaires, nettoyage de la table, la vaisselle...).
- Ainsi chacune des personnes participe activement au bon déroulement de ces repas en mettant en œuvre des attitudes reflétant le respect, l'appropriation et l'intégration de ces règles sociales. Cette contribution individuelle est susceptible de faire l'objet d'une certaine reconnaissance par le groupe et donc par les membres de l'équipe qui y sont associés. Au travers de cette reconnaissance basée, non sur le jugement de « l'être » mais du « faire », chaque hébergé peut se sentir exister dans le regard de l'autre en tant que personne digne de confiance, responsable et autonome, et donc, peut rapatrier cette capitalisation valorisante dans le registre de son identité.

⇒ **Moyens et modalités**

Repas	Dîners	Petits déjeuners
Horaires	19h15 - 20h00	6h00 -7h30
Equipe	Compagnons Permanents Bénévoles Responsable et travailleur social	Compagnons Permanents

❖ **Les prestations d'hygiène : L'hygiène corporelle et vestimentaire**

⇒ **Objectifs :**

- Proposer des prestations d'hygiène à l'ensemble du public accueilli.
- Faciliter l'accès du public aux prestations d'hygiène corporelle et vestimentaire.
- Fournir aux hébergés le nécessaire pour satisfaire leurs besoins en matière d'hygiène
- Poursuivre des objectifs pédagogiques individuels et collectifs

⇒ **Prestations :**

- Hygiène corporelle : Lors de l'admission, chaque hébergé peut bénéficier d'un « kit » hygiène comprenant le nécessaire suivant pour se laver :
 - ↳ 1 savon
 - ↳ 1 shampoing
 - ↳ 1 brosse à dent
 - ↳ 1 dentifrice
 - ↳ 1 rasoir
 - ↳ 1 dose de mousse à raser
 - ↳ 1 serviette.
- Petit vestiaire : Ce petit vestiaire d'appoint est constitué par un ensemble de vêtements provenant principalement de dons extérieurs, et des vestiaires EMMAÛS parisiens. Cette prestation a pour vocation d'apporter en urgence des réponses d'ordre vestimentaire, dans un objectif qui n'est pas celui de se subsister à un vestiaire, mais de garantir une certaine complémentarité avec les prestations citées ci-dessus. En cas de nécessité, l'hébergé peut être également orienté vers d'autres structures assurant ce service « vestiaire ».
- Par leur inscription dans un contexte d'hébergement au fonctionnement défini, ces prestations vont fournir à chaque hébergé la possibilité de satisfaire des besoins élémentaires et de s'engager dans des activités reposant sur le respect du corps, de l'image, et d'un ensemble de règles indispensables à la vie collective. Ainsi par leur fréquence quotidienne, ces activités axées sur l'hygiène, poursuivent en arrière plan l'objectif de réparer, de restaurer ces corps, ces images de soi, mis à mal par ces parcours de précarité et d'exclusion. Par la valorisation du groupe dont font l'objet ces activités d'hygiène, chaque hébergé s'inscrit dans un processus de réappropriation de son corps et de son image ; par lequel il (re)devient possible de (re)nouer une relation à l'autre, et en retour à soi-même.
- Consignes temporaires : les excédents de bagage peuvent être placés dans un local organisé à cet effet pendant l'hébergement afin d'éviter tout encombrement des chambres.

⇒ **Moyens et modalités**

HYGIENE	Hygiène corporelle	Hygiène vestimentaire
Equipe	Distributions des kits au public assurées par les permanents et compagnons	Animations des prestations « lessive » réalisées par les permanents à partir de 17H00 selon le planning

Les prestations ludiques et culturelles annexées à l'hébergement

❖ **Les prestations d'accès à la vie sociale, à la culture et de la citoyenneté**

⇒ **L'accès au savoir, à la culture, aux loisirs et la participation de chacun à la vie sociale constituent des facteurs importants de reconstitution du lien social et donc de cohésion sociale, où se joue une certaine reconstruction de soi.** C'est une des formes que prend la lutte contre l'exclusion comme le spécifie la loi du 29Juillet 1998.

⇒ **Objectifs :**

- ↪ **Favoriser l'autonomie de l'hébergé en l'aidant à mieux s'exprimer**, à se faire comprendre et à créer du lien social en l'amenant à participer à des activités collectives
- ↪ **Offrir l'occasion à l'hébergé de vivre des moments de détente et de plaisir** où il peut oublier pour un temps ses problèmes
- ↪ **Donner la possibilité de participer à des activités non stigmatisantes** comme par exemple : le fait d'assister à un spectacle met l'hébergé dans la même situation que les autres personnes
- ↪ **Mettre en discussion, éventuellement au sein d'un groupe, l'expérience qu'a vécue l'hébergé** pendant ces spectacles en lui laissant l'opportunité d'inscrire ses impressions sur un livre d'or prévu à cet effet.
- ↪ **Amener l'hébergé à être acteur de son développement** en faisant appel à ses capacités, ce qui permettra de consolider et de renforcer, les formes classiques de mesure d'insertion, que sont les actions d'accès à l'emploi, à la santé et au logement.

⇒ **Prestations :**

la réalisation de ces objectifs passe par la mise en place d'activités en direction du public telles que :

- ↪ **Activités favorisant une meilleure maîtrise de la langue française** (dans la relation au quotidien, au cours des activités ludiques, pendant les séances de soutien aux devoirs quand il y a demandes de la part des familles...)
- ↪ **Activités favorisant une meilleure maîtrise de l'expression** (prise de parole dans une interaction avec un accueillant ; prise de parole au sein d'un groupe engagé dans une activité ludique ; prise de parole dans un groupe d'expression...)
- ↪ **Actions favorisant l'accès à l'information** (Accès aux médias ; mise à disposition de journaux quotidiens, mise à disposition de l'outil informatique et accès internet...)
- ↪ **Actions favorisant l'accès aux œuvres culturelles** (mise en place d'une bibliothèque comprenant un ensemble varié d'ouvrages en accès libre ; organisations et orientations de sorties culturelles : théâtres ; musée ; concerts ; spectacles...)
- ↪ **Actions favorisant l'accès aux loisirs** (Sorties extérieures...)
- ↪ **Actions favorisant l'accès à la citoyenneté** (rencontre sur les thèmes de l'Europe, informations civiques...)

⇒ **Moyens :**

- ↪ Un partenariat actif est nécessaire pour mettre en place ces activités : l'Association Culture du Cœur ; les collectivités locales...
- ↪ Des outils informatiques
- ↪ Du personnel encadrant salarié ou bénévole

↳ Le service Animation de l'Association

⇒ **Modalités d'intervention**

- ↳ Selon un planning défini, et une présentation hebdomadaire des offres
- ↳ Individuelle ou en groupe
- ↳ Partenariale
- ↳ Interactive

Les prestations d'évaluation et d'orientation

❖ **Les entretiens sociaux**

⇒ Ces entretiens, effectués par le responsable et le travailleur social, sont des espaces formalisés de paroles, d'écoute et d'actions au cours desquels l'hébergé peut expliciter sa trajectoire sociale et faire part de ses besoins et de ses demandes. Au quotidien, il est laissé aux hébergés, l'initiative de solliciter un entretien et de ce fait, de s'approprier autant de fois qu'ils le souhaitent et quand ils le souhaitent ces moments d'écoute et de disponibilité de la part de l'accueillant.

⇒ **Objectifs :**

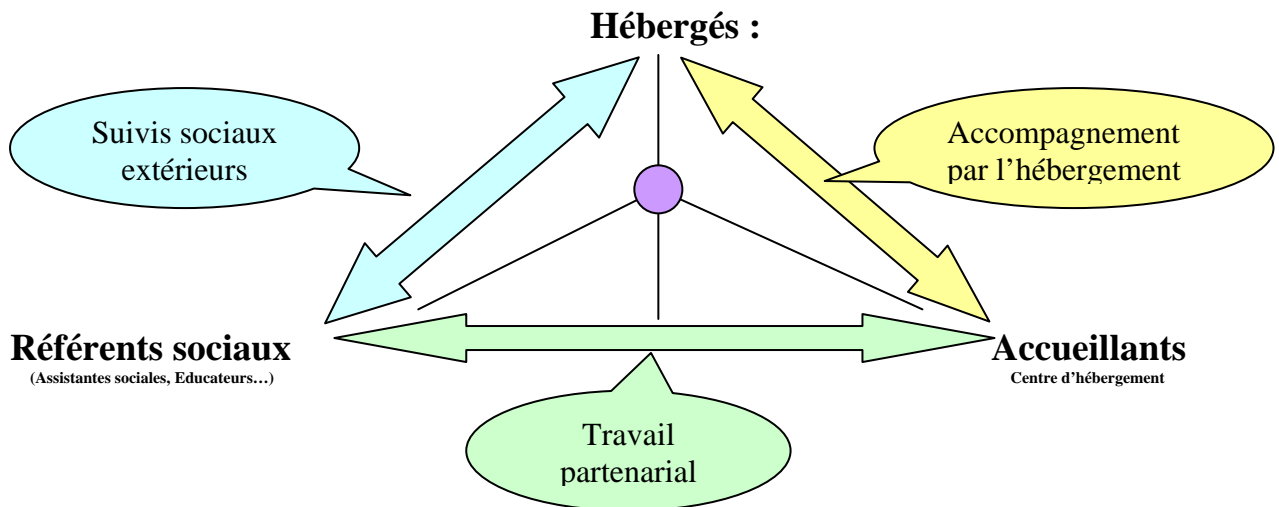
- ↳ Donner une dimension et une dynamique nouvelle à la relation établie aux cours des activités précédemment citées
- ↳ Recevoir l'hébergé dans le cadre d'un entretien individuel centré sur sa personne et sa situation
- ↳ Faire une évaluation de la situation
- ↳ Encourager l'hébergé à s'inscrire dans un processus, de dynamisation, de responsabilisation et d'action, visant une capitalisation de nouvelles ressources sociales, économiques et culturelles, susceptibles de renforcer son pouvoir d'agir sur son environnement immédiat.
- ↳ Situer cette relation d'aide au sein d'un réseau partenarial

⇒ **Prestations**

- ↳ Apports de premiers éléments de réponse : informations...
- ↳ Soutien de l'hébergé dans son parcours et dans la réalisation de ses démarches, dans sa réappropriation de ses droits fondamentaux.
- ↳ Mobilisation, sollicitation, dynamisation
- ↳ Co-construction de réponses adaptées et effectives aux besoins, aux demandes et aux désirs de l'hébergé dans le respect de l'état d'élaboration de son projet
- ↳ Orientation de l'hébergé vers une structure, un dispositif associatif ou de droit commun au cours de ses démarches et/ou au terme de son séjour.

❖ **Modalités d'accompagnement et contextes d'intervention :**

« Approche relationnelle »



- *L'hébergé : est une personne en relation qui capitalise des ressources.*
- *L'accueillant du centre : facilite l'échange, est un médiateur, soutient l'hébergé dans son parcours, participe à la construction de l'accompagnement dans un réseau partenarial.*
- *Les référents sociaux : assurent l'accompagnement de l'hébergé dans la durée y compris à l'issue de l'hébergement ; se situent dans le dispositif associatif ou de droit commun.*

**VI BUDGETS
MALMAISONS**

TABLEAU DES EFFECTIFS

FONCTION	NOM	ETP	SALAIRE BRUT ANNUEL
DIRECTION Directeur	Xavier Vandromme	0,06	3310
ENCADREMENT EDUCATIF Chef de service	Laurence Jury	1,00	24196
Animateur socio éducatif	Alexis Robert	0,08	2550
Permanents de nuit Malmaison 1	X	5,00	114000
Permanents de nuit Malmaison 2		4,00	91200
Animateur socio éducatif du SAAS	Ibra Wane	1,00	17966
<i>Sous-total</i>		11,14	
<i>Ratio d'encadrement</i>		0,16	
MEDICAL Medecin	Veronique Besançon	0,03	1580
PARAMEDICAL Coordinatrice action santé	Florence De grammont	0,06	2420
<i>Total</i>		11,23	257222
<i>Ratio d'encadrement</i>		0,16	

- Compte tenu de l'organisation centralisée des services communs, le tableau du personnel n'inclut pas les services administratifs ni le service entretien qui, pour une meilleure efficience sont mutualisés pour intervenir sur l'ensemble de l'association et gérés directement par le siège.
- Ils apparaissent en compte 655 : quote part des résultats sur opérations faites en commun.

INVESTISSEMENTS ET TRAVAUX - MALMAISONS 1	Budget Prévisionnel 2006
Photocopieur	3000
Imprimante	350
Refaire plancher 1 chambre	1000
Téléphone	0
Fax	300
Réfection (peinture et changement des portes) du bloc douche 2ème étage	4000
Lave vaisselle	500
Etagères bureau des permanents	200
Peinture et tapis de sol pr salle de repos du 3 ème étage	3500
Peinture 3 chambres	3000
Installation detection incendie	12000
Mobilier pr cuisine	300
Sécurité	61960
Total	90 110

INVESTISSEMENTS ET TRAVAUX - MALMAISONS 2	Budget Prévisionnel 2006
Installation detection incendie	10 000
Sécurité	46 000
VMC nouvelles douches	1 000
Total	57 000

Malmaisons 1

Nature des opérations	Coût	Date Acquisition	Taux	Dotation N	Dotation N+1	Dotation N+2	Dotation N+3	Valeur résiduelle N+3
Immobilisations acquises globalisées lors des exercices précédents	43097,72			7530	7586,85	3243,69	864,68	5219,17
Agencements	37846,81			7014,9	7053,71	3218,4	864,68	5219,17
Matériel de bureau et Informatique	5250,91				292,5	2,53		
Mobilier	1797,62			515,16	240,64	22,76		
Nouvelles opérations: immobilisations détaillées	2933,2			607,54	813,9	813,9	332,94	364,92
bac à douche	949,5	15/07/2006	20,00	87,57	189,9	189,9	189,9	292,23
voilages et rails	1601,92	22/02/06 & 27/01/06	33,33	462,17	533,92	533,92	71,91	
2 telephones samsung	99,8	19/04/2006	20,00	13,97	19,96	19,96	19,96	25,95
telecopieur samsung	179	21/04/2006	20,00	24,86	35,8	35,8	35,8	46,74
imprimante hp deskjet	102,98	12/06/2006	33,33	18,97	34,32	34,32	15,37	
total	46030,92			8137,6	8400,75	4057,59	1197,62	5584,09

Malmaisons 2

Nature des opérations	Coût	Date Acquisition	Taux	Dotation N	Dotation N+1	Dotation N+2	Dotation N+3	Dotation N+4
Immobilisations acquises globalisées lors des exercices précédents	8383,25			1572,2	1572,19	1530,76	999,71	2253,22
Agencements	7955,85			1457,6	1457,57	1446,6	957,75	2228,85
Matériel de bureau et Informatique	209,4			41,96	41,96	41,96	41,96	24,37
Mobilier	218			72,66	72,66	42,2		
Nouvelles opérations: immobilisations détaillées				0	0	0	0	0
Total	8383,25			1572,2	1572,19	1530,76	999,71	2253,22

Total Malmaisons

Nature des opérations	Coût	Date Acquisition	Taux	Dotation N	Dotation N+1	Dotation N+2	Dotation N+3	Dotation N+4
Immobilisations acquises globalisées lors des exercices précédents	51480,97			9102,2	9159,04	4774,45	1864,39	7472,39
Agencements	45802,66			8472,4	8511,28	4665	1822,43	7448,02

Matériel de bureau et Informatique	5460,31			41,96	334,46	44,49	41,96	24,37
Mobilier	2015,62			587,82	313,3	64,96	0	0
Nouvelles opérations: immobilisations détaillées				607,54	813,9	813,9	332,94	364,92
bac à douche	949,5	15/07/2006	20,00	87,57	189,9	189,9	189,9	189,9
voilages et rails	1601,92	22/02/06 & 27/01/06	33,33	462,17	533,92	533,92	533,92	533,92
2 telephones samsung	99,8	19/04/2006	20,00	13,97	19,96	19,96	19,96	19,96
telecopieur samsung	179	21/04/2006	20,00	24,86	35,8	35,8	35,8	35,8
imprimante hp deskjet	102,98	12/06/2006	33,33	18,97	34,32	34,32	34,32	34,32
Total				9709,8	9972,94	5588,35	2197,33	7837,31

ASSOCIATION EMMAUS		Budget prévisionnel 2007 12 mois d'ouverture		
N°Compte	Intitulé de Compte	Malm 1	Malm 2	Total
GROUPE I: DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE				
	ACHATS	109690	72916	182606
601	Achats stockés de matières premières et de fournitures	-	-	-
602	Achats stockés - autres approvisionnements	-	-	-
603	Variation des stocks	-	-	-
606	Achats non stockés de matières et fournitures	109690	72916	182606
607	Achats de marchandise	-	-	-
709	Rabais, remise et ristournes accordés par l'association	-	-	-
713	Variation des stocks:en-cours de production, produits (dépendances)	-	-	-
	SERVICES EXTERIEURS	23734	17367	41101
6111	Sous-traitance: prestations à caractère médical	-	-	-
6112	Sous-traitance: prestations à caractère médico-social	23734	17367	41101
	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	10000	7700	17700
6241	Transports de biens	-	-	-
6242	Transports d'usagers	2100	1700	3800
6247	Transports collectifs du personnel	-	-	-
6248	Transports divers	100	100	200
625	Déplacements, missions et réceptions	0	0	0
626	Frais postaux et frais de télécommunications	2800	2500	5300
6281	Prestations de blanchissage à l'extérieur	4700	3100	7800
6282	Prestation d'alimentation à l'extérieur	-	-	-
6283	Prestations de nettoyage à l'extérieur	-	-	-
6284	Prestations d'informatique à l'extérieur	300	300	600
6287	Remboursement de frais	-	-	-
6288	Autres prestations	0	0	0
	TOTAL GROUPE I	143424	97983	241407
GROUPE II: DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL				
621	Personnel extérieur à l'établissement	33800	25000	58800
622	Rémunération d'intermédiaires et honoraires	0	0	0
631	Impôts, taxes et versement assimilés sur rémunérations(administration des impôts)	14606	10602	25208
633	Impôts, taxes et versement assimilés sur rémunérations(autres organismes)	3950	2867	6816
641	Rémunération du personnel non médical	149041	108181	257222
642	Rémunération du personnel médical	-	-	-
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	67110	47988	115098
646	Personnes handicapées	-	-	-
647	Autres charges sociales	2683	1947	4630
648	Autres charges de personnel	5962	4327	10289
	TOTAL GROUPE II	277151	200912	478064
	Dont Montant des provisionnements pour congés à payer	-	-	-
		-	-	-
		-	-	-
GROUPE III DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE				

	SERVICES EXTERIEURS- IMPOTS, TAXES ET VERSEMENT ASSIMILES	<u>61750</u>	<u>68200</u>	129950
612	Redevances de Crédit-Bail	600	500	1100
6132	Locations immobilières	<u>43680</u>	<u>49520</u>	93200
6135	Locations mobilières	0	0	0
614	Charges locatives et de co-propriété	-	-	-
6152	Entretien et réparations sur biens immobiliers	<u>15200</u>	<u>16500</u>	31700
6155	Entretien et réparations sur biens mobiliers	0	0	0
6156	Maintenance	600	500	1100
616	Primes d'assurances	770	530	1300
617	Etudes et recherche	-	-	-
618	Divers	900	650	1550
623	Information, publications, relations publiques	0	0	0
627	Servicves bancaires et assimilés	0	0	0
635	Autres impôts, taxes et versements asimilés (administration des impôts)	0	0	0
637	Autres impôts, taxes et versements asimilés (autres organismes)	0	0	0
	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	<u>48538</u>	<u>37103</u>	<u>85641</u>
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires	-	-	-
654	Pertes sur créances irrécouvrables	-	-	-
655	Quote-parts de résultat sur opérations faites en commun (établissements privés)	<u>48538</u>	<u>37103</u>	85641
657	Subventions versés par l'organisme	-	-	-
658	Charges diverses de gestion courante	-	-	-
	CHARGES FINANCIERES	<u>0</u>	<u>0</u>	0
66	Charges financières	0	0	0
	CHARGES EXCEPTIONNELLES	<u>0</u>	<u>0</u>	0
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0	0	0
672	Charges sur exercices antérieurs	-	-	-
675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0	0	0
678	Autres charges exceptionnelles	0	0	0
	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	<u>4855</u>	<u>4939</u>	9794
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	<u>4855</u>	<u>4939</u>	9794
6812	Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir	-	-	-
6815	Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	-	-	-
6816	Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	-	-	-
6817	Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	-	-	-
686	Dotations aux amortissements et aux provisions-charges financières	-	-	-
687	Dotations aux amortissements et aux provisions-charges exceptionnelles	-	-	-
68741	<i>Dotations à la provision réglementée destinée à renforcer les capitaux propres (établissements publics), réserve de trésorerie (établissements privés)</i>	-	-	-
68748	<i>Dotations aux provisions réglementées: réserves des plus values nettes (établissements privés)</i>	-	-	-
689	<i>engagements réalisés sur ressources affectées (établissements privés)</i>	-	-	-

	TOTAL GROUPE III	115143	110242	225385
	TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	535719	409137	944856
		-	-	-
001	Déficit de la section d'exploitation reporté	-	-	-
	TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	535719	409137	944856
		-	-	-
GROUPE I: PRODUITS DE LA TARIFICATION ET ASSIMILES				
731	Produits de la tarification relevant de l'article L.312-1 du CASF	535719	409137	944856
732	Forfaits journaliers (loi du 19 janvier 1983)	-	-	-
734	Tarif dépendance	-	-	-
736	Tarif soins (EHPAD)	-	-	-
737	Produis des prestations non prises en compte dans les tarifs journaliers soins	-	-	-
	TOTAL GROUPE I	535719	409137	944855
		-	-	-
		-	-	-
		-	-	-
GROUPE II: AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION				
70	Produits	-	-	-
71	Production stockée	-	-	-
72	Production immobilisée	-	-	-
74	Subventios d'exploitation et participations	0	0	0
75	Autres produits de gestion courantes	0	0	0
603	Variation des stocks (en recettes)	-	-	-
609	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats	-	-	-
619	Rabais, remise et ristournes obtenus sur services extérieurs	-	-	-
629	Rabais, remise et ristournes obtenus sur autres services extérieurs	-	-	-
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	-	-	-
6429	Remboursements sur rémunérations du personnel médical	-	-	-
6489	Fonds de compensation des cessations anticipées d'activités	-	-	-
6611	Intérêts des emprunts et dettes (en recettes)	-	-	-
	TOTAL GROUPE II	0	0	0
		-	-	-
GROUPE III: PRODUITS FINANCIERS ET PRODUITS NON ENCAISSABLES				
76	Produits financiers	0	0	0
	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0	0
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion courante	0	0	0
773	Produits sur exercices antérieurs	-	-	-
775	Produits de cessions d'éléments d'actif	-	-	-
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	-	-	-
778	Autres produits exceptionnels	0	0	0
	AUTRES PRODUITS	0	0	0
78	Reprises sur amortissements et provisions	-	-	-
79	Transfert de charges	0	0	0
	TOTAL GROUPE III	0	0	0
	TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)	535719	409137	944855

		-	-	-
002	Excédent de la section d'exploitation reporté	-	-	-
		-	-	-
	TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	535719	409137	944855
	Nb jours d'ouverture sur l'année	365	365	365
	Nb de Places	40	28	68
	Prix à la place (en Euros)	36,69	40,03	38,07
	Prix à la place (en Francs)	240,34	262,22	249,35

VII . GARANTIR UNE OFFRE DE QUALITE

La qualité d'accueil passe par des services et des prestations adaptés aux besoins en s'appuyant sur la participation des hébergés. Comme vu précédemment, le projet proposé s'inscrit dans une réponse de qualité apportée à une demande sociale.

La qualité de l'offre s'objective dans :

- ⇒ Les garanties techniques, financières et morales apportées par le projet
- ⇒ Le professionnalisme de l'équipe engagée dans la mise en œuvre du projet
- ⇒ La situation géographique qui en fait un lieu facilement accessible au public
- ⇒ Les conditions matérielles et relationnelles de l'hébergement résolument centrées sur les besoins du public
- ⇒ Le projet de vie, la nature de travail éducatif

Conformément à l'application de la loi du 2 Janvier 2002, la participation des hébergés est garantie par les outils et instances suivantes :

- ⇒ **Une plaquette d'accueil** avec :
 - ↳ Un contrat d'hébergement
 - ↳ Une fiche individuelle
 - ↳ Le projet d'établissement
- ⇒ **Un conseil de vie sociale** à qui les documents cités ci-dessus sont soumis.
- ⇒ **Un accompagnement de l'hébergé** dans le respect de ses droits, de ses demandes, de ses besoins et de l'état d'avancement de son projet.
- ⇒ **Une participation au groupe d'expression** ou d'animation du service et de l'association, dans le cadre des propositions faites par les services transversaux : animations culturelles, santé, espace-emploi.
- ⇒ **Une implantation locale** dans laquelle l'établissement s'inscrit dans une vie de quartier et établit des rapports de proximité avec ses voisins.
- ⇒ **Un travail partenarial** permettant à l'établissement d'être constamment en lien avec son environnement local et les réseaux appropriés.